

Quatrième séance, vendredi 21 août 2020

Présidence de Kirithana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2016-DIAF-31	Loi	Loi sur les agglomérations (LAgg)	Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
	Motion d'ordre	Report de la deuxième lecture du projet de loi sur les agglomérations	Dépôt et développement Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bruno Marmier
2016-DIAF-31	Loi	Loi sur les agglomérations (LAgg)	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-DIAF-27	Décret	Naturalisations 2020 - Décret 3	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-57	Mandat	Prime pour le personnel de l'Etat au front dans la lutte contre le COVID-19 : un merci directement profitable à notre économie	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Romain Collaud Nicolas Kolly Pierre Décrind Nadine Gobet Roland Mesot Dominique Zamofing Sébastien Dorthe Katharina Thalmann-Bolz Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-GC-107	Motion	Modification de la LATEC du 1er janvier 2018 – taxe sur la plus-value	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nadine Gobet Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2019-DSJ-133	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement en vue du maintien de la valeur du réseau radio national POLYCOM	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Allocution de Mme Isabelle Moret, présidente du Conseil national		

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 91 députés; absents: 19.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pierre Décrind, Jean-Daniel Shumacher, Solange Berset, Markus Julmy, Marc-Antoine Gamba, Olivier Flechtner, Violaine Cotting, Charly Cotting, Erika Schnyder, Jacques Morsand, Rudolf Herren-Rutschi, Muriel Besson, Bernadette Hänni-Fischer, Ralph Alexander Schmid, Armand Jaquier, Benoît Glasson, Katharina Thalmann-Bolz, Nicolas kolly et Antoinette Badoud.

M^{me} Anne-Claude Demierre et M. Olivier Curty, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous informe qu'à la fin de la matinée, notre Parlement aura l'honneur d'accueillir la Présidente du Conseil national, M^{me} Isabelle Moret, qui visite aujourd'hui les autorités cantonales et elle vous adressera quelques mots.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

Loi 2016-DIAF-31 Loi sur les agglomérations (LAgg)

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	07.01.2020 (BGC août 2020, p. 1560)
Préavis de la commission:	04.06.2020 (BGC août 2020, p. 1637)

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur les agglomérations (LAgg)

Art. 1

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'article 1 dans son alinéa 1 décrit les buts de la présente loi. Par la modification de cet article, la commission parlementaire propose de lier expressément la loi sur les agglomérations aux dispositions fédérales relatives au projet d'agglomération. Cet article reprend ainsi la terminologie fédérale. L'alinéa 2 introduit la notion du soutien de l'Etat ainsi que la nomenclature fédérale, à nouveau il supprime la référence à la forme juridique institutionnelle de l'agglomération et à sa gestion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les propos du Rapporteur. En effet, la grande nouveauté, c'est l'ajout du soutien de l'Etat au projet d'agglomération et par rapport au projet initial, c'est la suppression de la forme institutionnelle. Je vous invite à soutenir le projet bis de la commission.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). J'ai fait une erreur de forme puisque j'ai déposé un amendement à l'article 6 sans me rendre compte qu'il est déjà mentionné à l'article 2 sa suppression. Pour la bonne forme, je propose de continuer comme ça. Donc, puisque l'amendement n'a pas été déposé à l'article 2, on en discutera à l'article 6. Et en toute cohérence, si le Grand Conseil

devait accepter mon amendement à l'article 6, on imagine qu'en deuxième lecture, il reviendra corrigé, à l'article 2. Je pense que c'est la manière la plus simple de procéder.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cet article est identique au projet initial et décrit le principe d'encouragement de l'Etat.

> Adopté.

Art. 3

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cet article demande à l'Etat d'être associé aux travaux d'agglomération afin de permettre une coordination générale de l'aménagement du territoire au niveau cantonal.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 4

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'article 4 définit les conditions et les modalités du soutien de l'Etat. Cela peut concerner les études, à raison de 30% des coûts totaux, mais au maximum 300 000 frs. Pour les projets en soi, le Conseil d'Etat définit les modalités en fonction de la situation financière et des enjeux cantonaux.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cet article 4 est extrêmement important, il a des conséquences pour toutes les agglomérations que ce soient Mobul Fribourg, Rive-Lac ou une agglomération possible dans le futur avec la Singine et Berne puisqu'il introduit, et c'est nouveau, une forme de soutien du Conseil d'Etat dans les projets de l'agglomération.

> Adopté.

Art. 5

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cet article définit de manière plus précise le rôle du préfet, principalement en termes de coordination. Implicitement, il supprime aussi la limitation de sièges et de présidence du préfet et laisse le libre choix aux agglomérations de statuer sur ce sujet.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il y a eu un large débat sur le rôle du préfet, ici le Conseil d'Etat a soutenu le fait qu'il y avait une certaine autonomie qui devait être accordée aux communes, aux régions pour définir leur gouvernance et leur présidence.

> Adopté.

Art. 6

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le titre 3 est modifié afin de regrouper sous un chapitre les organismes responsables.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Donc, j'ai déposé un amendement sur cet article. Cet amendement vise à récupérer l'agglomération institutionnelle dans le cadre de cette loi, institution qui a été supprimée par la commission. J'ai déjà évoqué hier l'absence de phase de consultation, j'évoquais également les incertitudes juridiques liées à ce projet. Plusieurs arguments plaident en faveur du maintien de l'agglomération institutionnelle. L'argument démocratique tout d'abord, puisque cette agglomération a été créée par les citoyens en votation populaire et que ce n'est pas en l'espace de deux semaines, comme imaginé au départ, qu'on supprime une institution créée par la volonté populaire. Démocratique encore, puisque l'agglomération de Fribourg est une entité politiquement constituée d'un exécutif et d'un législatif. Ce conseil d'agglomération exerce des prérogatives importantes en terme d'aménagement du territoire puisqu'il adopte les projets d'agglomération. Dans le canton de Fribourg, il s'agit du seul instrument de planification territoriale qui fasse l'objet d'une validation par un législatif lors d'un débat public. La disparition de cet organe impliquerait dès lors une perte importante en terme de contrôle démocratique dans ce domaine.

Parlons de l'efficacité de l'Agglo : il est de bon ton et on a encore pu le mesurer hier, malgré tout ce qu'on nous a dit, que c'était bien, que c'était super, etc... Il est de bon ton d'affirmer que l'Agglo de Fribourg serait moins efficace que les autres. Même la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions s'y est mise et distille dans certains messages des chiffres inexacts sur les réalisations en cours. La vérité des chiffres est toute autre : l'Agglo de Fribourg se trouve exactement dans la moyenne des Agglos suisses. Grâce en plus à un financement à 100% des mesures infrastructure stratégiques, l'agglomération avance à un rythme soutenu. Rien ne dit que la future association de communes financera avec le même dynamisme les projets.

En ce qui concerne enfin l'autonomie communale, le projet de loi initial du Conseil d'Etat laisse aux agglomérations et aux communes qui la composent le choix de s'organiser comme elles le souhaitent. Cette souplesse permet l'émergence de structures adaptées aux besoins des différentes régions. La dissolution forcée de l'agglomération actuelle, postulée par la commission, remettrait en cause ce choix précédemment opéré par les communes. Elle constitue en outre une ingérence disproportionnée dans la manière dont les communes concernées entendent s'organiser afin de déposer des projets d'agglomération.

Mon message ici est clair : laissez-nous travailler comme nous entendons le faire puisque les résultats sont bons. Ne faites pas depuis le Grand Conseil de l'interventionnisme permanent dans le Grand Fribourg. La proposition de la commission entérine la dissolution de la structure existante et ne garantit en rien l'extension du périmètre de la future agglomération, surtout si on entend, comme on l'a dit hier, créer des associations avec des buts multiples; on aura le même problème d'extension, donc on ne résout rien avec cette loi.

Qu'en est-il des dispositions fédérales ? Souvent invoquées, il est important de mentionner que la Confédération n'exige aucune forme précise pour le dépôt des projets d'agglomération. Du point de vue technique, elle définit le périmètre géographique. Seule condition formelle : que le projet d'agglomération soit approuvé par le Conseil d'Etat. Le projet d'agglomération peut être élaboré par un groupe de communes, une association de communes, une Agglo institutionnelle. Nous avons donc tout loisir de nous organiser en Agglo institutionnelle, la région de Sense, les communes sarinoises et lacoises concernées par le périmètre fédéral.

Mesdames et Messieurs, changer le cadre juridique existant donnera beaucoup de travail aux communes pour peu de résultats. Penser que l'on peut supprimer d'un trait de plume une institution qui a fait ses preuves et qu'on pourra la remplacer par une autre est faux. Je vous invite donc à donner un signal positif et à soutenir la version initiale du Gouvernement. Monsieur le commissaire, je soutiens votre projet de loi. Ne croyez pas cependant que je souhaite prendre votre place. Voilà, j'en ai terminé.

Je rappellerai aussi l'urgence qui a été évoquée hier. L'urgence, ce projet de loi est sur la table du Conseiller d'Etat depuis deux ans : venir plaider l'urgence aujourd'hui est un peu rapide. Enfin je dirais encore, par rapport au financement - j'ai entendu hier que le Conseil d'Etat était très inquiet pour le financement. J'invite dès lors le Conseil d'Etat et le canton à réaliser - il y a des mesures pour des dizaines de millions de francs qui incombent à l'Etat dans les plans d'agglomération de 2^e génération - cette 3^e génération qui n'avance pas. Ces mesures n'avancent pas et les dossiers qui sont sur mon bureau depuis le 1^{er} janvier 2012, date de mon entrée en fonction, ça n'a pas avancé. Le canton a tout loisir, s'il entend dynamiser les choses, de réaliser déjà les mesures qui sont sur les routes cantonales et d'aller de l'avant.

Je crois qu'il faut avoir le bon sens de soutenir la version initiale, et donc je vous invite à soutenir mon amendement qui est soutenu par le groupe Vert Centre Gauche : 6 voix pour, 2 abstentions, 2 oppositions.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). J'avais l'impression qu'on ne statuait que sur le titre, donc je vais informer de la position de la commission sur l'article en soi. Je suppose que nous traiterons de l'article 6 bis dans un deuxième temps. L'article 6 entérine la proposition de la commission parlementaire d'uniformiser la forme des organismes responsables, uniquement sur le modèle des associations de communes bien connu des communes et permettant plus de souplesse ainsi que des agglomérations sur plusieurs districts ou sur plusieurs cantons, précise en outre que le Conseil d'Etat peut autoriser une commune à mettre en oeuvre un projet d'agglomération.

L'amendement qui nous est proposé sera évidemment refusé par le représentant de la commission. Cet amendement va à l'encontre du projet bis mais pose un autre problème. Cet amendement met en premier lieu, en tant que recommandation aux communes, la forme institutionnelle, et ceci n'est évidemment pas possible de recommander aux communes d'abord de mettre la forme institutionnelle et ensuite l'association de communes pour toutes les régions qui désireraient démarrer un projet d'agglomération. Evidemment elles doivent se baser d'abord sur l'association de communes qui est plus simple, plus souple et non pas : si elles ne désirent pas faire une agglomération institutionnelle, elles peuvent recourir. Donc la formulation de cet amendement est mal venue.

J'aimerais encore dire deux-trois choses qu'il faudrait peut-être répéter suite aux débats d'hier. La forme juridique en soi est relativement peu importante. Maintenant, le véritable problème est l'élargissement du périmètre. L'élargissement du périmètre aujourd'hui est une nécessité pour assurer à l'avenir les subventions fédérales. De plus, le projet bis de la commission, implicitement, réduit la confusion entre l'Agglo et la fusion. Plus il y aura de communes dans la nouvelle association de communes, plus la séparation entre les deux entités sera claire. Ca a donc aussi vocation de séparer les débats, de clarifier auprès de la population les statuts d'agglomération et de fusion et de ne pas faire jouer l'agglomération contre la fusion. On sait qu'aujourd'hui il est très difficile, voire impossible d'élargir le périmètre actuel de l'Agglo sans avoir recours à des artifices conventionnels ou contractuels qui complexifieraient encore le modèle. En plus, on avait une remarque hier

concernant la dictature dans certaines institutions : on peut aussi remarquer que plus il y aura de communes, plus le pouvoir - si vous me permettez l'expression - se dilue, moins les fronts sont clairs et on est de moins en moins un contre un.

Concernant les tâches, j'y reviendrai, mais c'est important d'en parler maintenant parce que c'est l'écueil principal de l'agglomération de Fribourg telle qu'on la connaît aujourd'hui. L'article 6 bis traitera de la clarification des tâches d'aménagement. Aujourd'hui, on a des problèmes d'élargir l'agglomération aussi à cause des tâches de promotion qui sont une barrière à l'entrée qui est vraiment très difficile, et je vois mal comment l'agglomération de Fribourg aujourd'hui pourrait se séparer de ses tâches de promotion.

Le rôle du préfet lui aussi est énorme dans les enjeux d'aménagement du territoire, notamment avec la planification régionale. La collaboration avec le préfet n'est aujourd'hui pas des plus simples vu l'historique de l'agglomération et les forces en présence. Le rôle du préfet aura un rôle de neutralité, ce qui réduira aussi les risques de déviation.

Et enfin le changement démocratique : l'association de communes s'organise elle-même, comme elle le désire en fonction des communes membres : les représentations, le nombre de voix, les organes, etc... Aujourd'hui, les membres du comité et du conseil de l'Agglo sont désignés par les exécutifs et les législatifs communaux; cela peut très bien rester pareil pour une association de communes.

Enfin, on traite d'une loi cantonale, je le répète, et il est très important d'avoir un seul système, simple, unifié, souple. La vocation donc de projet bis de la commission est de simplifier la loi. Voilà quelques arguments.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas refaire tout le débat que nous avons déjà eu longuement hier en entrée en matière. J'aimerais rappeler ici que nous nous trouvons à un tournant de notre société qui a nécessité, et ça n'a été contesté par personne, la révision de cette loi sur l'agglomération. Les agglomérations sont aussi à un tournant avec des conditions fédérales qui sont en évolution, qui changent. Les critères changent et c'est pour cela qu'il est à tout prix nécessaire de réviser cette loi.

Dans ce contexte les changements, et c'est connu, créent toujours une certaine peur, la peur du vide, la résistance au changement est réelle. On peut thématiser sur les risques, ils existent, je ne veux pas les contester. On peut aussi voir les opportunités. C'est ce que le Conseil d'Etat a décidé de faire en sachant qu'aujourd'hui une réflexion sur le périmètre de l'agglomération, sur les tâches de l'agglomération, est absolument nécessaire, peu importe la forme juridique. Je le répète, ce qui compte "in fine", c'est que tous les acteurs se mettent ensemble pour travailler ensemble, pour aller dans la même direction. C'est pour cela qu'aujourd'hui le Conseil d'Etat s'est rallié au projet bis de la commission en estimant effectivement qu'il fallait saisir l'opportunité de mener ces réflexions, que l'agglomération doit se poursuivre dans les meilleures conditions et qu'aujourd'hui, qu'on en veuille ou pas, elle est en danger avec le projet de fusion. Tout le monde a répondu d'une manière claire qu'on ne voulait pas supprimer l'agglomération avec le projet de fusion. Donc il faut lui donner les moyens de continuer l'excellent travail qu'elle a fait jusqu'à présent dans le futur.

C'est pour ça que je me répète, on y voit plutôt une opportunité, et je rejoins par contre entièrement les propos de M. Marmier lorsqu'il dit que nous devons investir et que ce n'est pas seulement l'agglomération qui doit investir mais aussi le canton. Et je peux vous assurer que c'est vrai que le Conseil d'Etat est inquiet pour obtenir ces soutiens de la manne fédérale, et c'est bien normal qu'il soit inquiet. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas les avoir.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Ich möchte nur kurz die Argumente meines Kollegen Marmier auf Deutsch wiederholen, weil ich es sehr wichtig finde, was hier geschieht.

Herr Castella und Herr Dietrich sagen, die juristische Form sei nicht wichtig. Es stimmt, dass der Bund verschiedene juristische Formen akzeptiert. Das heisst aber nicht, dass die Form nicht wichtig ist - sie ist entscheidend.

Wenn Sie diesem Antrag zustimmen, dann erhalten Sie die einzige wirklich demokratische Institution, die im 20. Jahrhundert im Kanton Freiburg geschaffen wurde. Es ist die einzige! Der Agglomerationsrat ist die einzige parlamentarische Versammlung, die Rechte hat in der Raumplanung und im Verkehr. Es ist die einzige im vergangenen Jahrhundert geschaffene gewählte Versammlung, die Postulate und Motionen einbringen kann. Sie hat eine demokratische Mitbestimmung auf Gemeindeebene der in der Agglomeration versammelten Gemeinden eingeführt, die sonst nirgends existiert - nicht im Generalrat, nicht in einem Gemeindeverband.

In einem Gemeindeverband sind die Leute nicht gewählt, sie werden meistens vom Gemeinderat geschickt, und sie stimmen auf Instruktion des Gemeinderats hin. Ich habe das erlebt: In einem Gemeindeverband sind die Delegierten eigentlich Marionetten. Sie dürfen keine persönliche Meinung haben. Hingegen hat dieses Parlament in der Agglomération, im Agglomerationsrat sehr zur Qualität der Vorschläge und sehr zur Kohäsion der Gemeinden beigetragen.

Ich bitte Sie, diese Möglichkeit nicht zu zerschlagen! Es wären 25 Jahre Rückschritt. Sie würden eine vom Volk eingesetzte Institution in einer kurzen Prozedur ohne wirkliche Vernehmlassung, ohne Konsultation der Betroffenen zerstören. Wenn

Sie die Gemeindeverbände erweitern wollen, dann können Sie das mit diesem Amendement noch, aber bitte zerstören Sie nicht eine Institution, die uns in Grossfreiburg in den vergangenen Jahrzehnten sehr grosse Dienste geleistet hat.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Je voudrais juste brièvement revenir sur les arguments avancés par l'auteur de l'amendement. D'abord M. Marmier présente cette proposition, la proposition bis, comme une dissolution de l'agglomération. Nous l'avons dit hier déjà, il ne s'agit pas de dissoudre l'agglomération, il s'agit de la transformer, il s'agit de la préparer pour l'avenir afin qu'elle soit prête à affronter les défis des futurs projets d'agglomération. Es hier darum, die Agglo fit zu machen und zwar nicht nur im Hinblick auf die künftige Fusion Grossfreiburgs, sondern auch auf künftig Agglomerationsprojekte. Il ne s'agit pas non plus de remettre en question le travail qui a été fait. Ça aussi, on l'a dit hier déjà. Le travail va continuer. Vous avez dit, Monsieur Marmier: "Laissez-nous travailler." Mais personne ne va vous empêcher ou va nous empêcher - parce que je fais aussi partie de l'agglomération en tant que vice-président du comité -, personne ne va nous empêcher de continuer de faire le travail que nous avons entamé depuis plus de 10 ans maintenant. On va simplement continuer ce travail sous une autre forme. Encore une fois, dans tous les autres cantons qui pratiquent les projets d'agglomération, ces agglomérations fonctionnent très bien.

Ich kann die Argumente von Frau Mutter sehr gut verstehen. Sie haben absolut Recht, wir sind mit Solothurn zusammen ja immer noch der einzige Kanton, wo auf Gemeindeebene keine demokratische Mitbestimmung zu Raumplanungs- und Mobilitätsfragen existiert. Das kann man bedauern. Aber dann sollte man eher noch einmal versuchen, diese auf Gemeindeebene einzuführen und nicht diese zusätzliche, zwar demokratische aber schwerfällige Institution weiterzuführen. Es gewinnt überhaupt niemand, wenn wir die jetzt durch Zwängerei behalten wollen und dann die dringend notwendige Erweiterung des Agglomerationsperimeters aus diesem Grund nicht erreichen können.

Deshalb müssen wir diesen Änderungsantrag ablehnen.

Je demande donc de refuser cet amendement.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je voulais quand même corriger l'information qui dit : "La Confédération nous demande d'agrandir l'Agglo". Non, la Confédération ne nous demande rien. Elle nous demande de déposer un plan, une planification, qu'il y ait des réponses sur un périmètre plus grand. Le type d'associations, son périmètre, que ce soient des accords entre des communes, des accords entre plusieurs associations comme nous le faisons maintenant, le plan directeur de la Sarine avec les communes, c'est de la responsabilité des acteurs du terrain. La seule demande de la Confédération, c'est que ce plan soit approuvé par le Conseil d'Etat. Donc c'est tout à fait artificiel de justifier que cette suppression vient d'un outil démocratique, votée par les citoyens avec un Parlement qui prend les décisions.

Vous avez parlé, Monsieur le député Dietrich, du Grand Fribourg. De la fusion du Grand Fribourg et de la confusion. C'est vrai qu'il existe cette confusion, mais je peux vous assurer que lancer cette dynamique de supprimer un outil démocratique dans le Grand Fribourg dans l'espoir que dans quelques mois les citoyens, et je viens d'une commune où vous savez le scepticisme qu'il y a par rapport à la fusion, vous êtes en train d'ajouter encore à ce scepticisme, vous êtes en train de donner l'impression qu'on prend les décisions d'en haut, que la perte d'indépendance sera encore plus grande, et vous encouragez en ce faisant les citoyens de Villars-sur-Glâne et d'autres communes à voter contre la fusion. Donc c'est absolument contre-productif de faire des choses comme ça maintenant.

Le risque du changement, Monsieur le commissaire du Gouvernement : je me souviens de votre crainte du changement quand il s'agissait du conseil communal de Bulle, donc suivant les outils, on peut donner l'argument de la crainte du changement ou pas; suivant sa position, c'est un argument qui est intéressant.

Enfin vous avez parlé du pouvoir qui est plus diffus quand il y a plus de monde. C'est exactement ma crainte, notamment dans le domaine des négociations, par exemple avec les TPF où l'agglomération négocie durement le contrat de prestations avec les TPF, et je note sur ce point, Monsieur le Rapporteur, que vous avez oublié votre lien d'intérêts.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je n'aimerais pas répéter non plus tout ce qu'a dit le Rapporteur ni toute la discussion d'hier. J'aimerais quand même réagir aux propos de M. Marmier.

J'ai été personnellement à Berne déposer le PA2. Et à cette époque, la Confédération nous a clairement dit que notre périmètre était trop petit. Parce que pour avoir un développement coordonné et responsable, il est primordial que les agglomérations aient une certaine grandeur. Alors des communes aujourd'hui qui voudraient rejoindre l'Agglo ne le font pas parce que l'Agglo de Fribourg s'occupe aussi d'autres domaines comme la promotion économique, la promotion culturelle, la promotion touristique. Donc dès lors, pour que l'Agglo de Fribourg puisse s'agrandir, il faut vraiment maintenant se concentrer sur les domaines qui sont des domaines que la Confédération désigne pour subventionner les projets d'Agglo. Alors passer en une association de communes, c'est juste un changement de structures. Je vous rappelle qu'on l'a fait dans l'autre sens quand l'Agglo a repris la CUTAF : la CUTAF était une association de communes, donc je ne vois pas de problème de le faire de nouveau dans l'autre sens pour permettre justement aux communes de rejoindre ça.

Voilà, ce qu'il faut faire maintenant, c'est soutenir la version bis de la commission et puis aller de l'avant.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Ich möchte Herrn Grossrat Piller antworten: Es ist nicht so, dass die heutige Form der Agglomeration es verhindert, dass der Perimeter ausgeweitet wird.

Es ist immer noch einfacher, Gemeinenden davon zu überzeugen, der heutigen Agglomeration beizutreten, als zu versuchen, wie wir es seit 40, 50 Jahren vergeblich machen, in den Freiburger Gemeinden zusätzliche demokratische Instrumente einzuführen.

Deshalb, auch weil diese Form nichts verhindert, bitte ich Sie, dem Amandement Marmier zuzustimmen.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Concernant mes liens d'intérêts, je les ai annoncés hier et dans la suite du débat, je n'ai pas jugé utile de le refaire. Je suis donc conseiller communal à la Ville de Fribourg.

Je vois qu'on arrive à court d'arguments puisqu'on me prend personnellement à partie, c'est une grande responsabilité que vous me donnez. Cela dit, je suis le représentant de la commission et parle en son nom.

Sinon, je n'aimerais pas répéter tous les arguments, évidemment. J'aimerais insister sur le fait qu'en effet, on n'est pas en train de détruire quelque chose. J'ai lu aussi dans les médias ce matin "La mort de l'Agglo" : il ne s'agit pas de la mort de l'Agglo, il s'agit bel et bien d'une transformation. Les plans d'aménagement, la subvention fédérale continueront quoi qu'il advienne avec cette nouvelle association de communes. Je voulais juste encore le redire pour que cela soit bien clair. Sinon, je pense que le mieux est de passer la parole au commissaire du Gouvernement et ensuite de partir dans le vote.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai entendu, Madame Mutter, que vous êtes attachée à une forme démocratique qui a été effectivement innovante à l'époque. J'aimerais vous rappeler que j'ai aussi beaucoup d'attachement pour la démocratie, mais aujourd'hui les conditions et les règles changent. La Confédération nous met des délais de plus en plus réduits, c'est une réalité. J'entends aussi - j'ai participé l'an passé notamment à des débats sur la vague verte avec des jeunes - une certaine urgence d'avancer dans les travaux de mobilité, de transports, d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, on doit tenir compte de ces aspects, et c'est pour ça qu'on doit faire cette réflexion sur la forme de gouvernance. Encore une fois, comme ça a été dit, il n'y a aucune volonté de supprimer l'Agglo, bien au contraire. Il y a la volonté de la préparer pour affronter les défis futurs, la rendre plus grande, plus importante et plus attractive aussi. On a entendu hier que plusieurs communes singinoises s'étaient exprimées en disant qu'elles pouvaient rejoindre le périmètre à condition qu'on change la forme de gouvernance.

Donc je vous invite à soutenir le projet bis de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Au vote, la proposition de M. Marmier (adoption de l'article selon la proposition initiale du Conseil d'Etat), opposée à la proposition de la commission (projet bis), est rejetée par 68 voix contre 18 et 3 abstentions.

Ont voté Oui :

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 18*

Ont voté Non :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR.), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/

SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP). *Total 68*

Se sont abstenus :

Bischof Simon (GL,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP). *Total 3*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 6bis (nouveau)

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Il s'agit ici de répondre explicitement à la question des tâches. La commission propose de concentrer l'énergie des agglomérations sur les thématiques obligatoires de la Confédération. Si une agglomération désirait se doter d'autres tâches, les dispositions de la loi sur les communes, comme on en a débattu hier, entreraient alors en jeu en précisant que l'unanimité des communes serait alors requise.

> Adopté.

Art. 7 à 51

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La commission propose de traiter ensemble le chapitre 4 et tous ses articles, soit les articles 7 à 50 ainsi que l'article 51. Cette suppression d'articles est consécutive à l'adoption de l'article 6.

> *Supprimés* conformément à la proposition de la commission (projet bis).

Art. 52

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Pas de commentaires particuliers sur les titres. L'article 52 précise les dispositions transitoires consécutives à l'adoption de cette loi. Le périmètre est fixé par le Conseil d'Etat et spécifie que les entités en charge des projets d'agglomération ont deux ans pour adapter leur statut une fois le périmètre fixé. Le préfet conduit ce processus. Passé ce délai, le Conseil d'Etat se substitue aux communes.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais ici préciser que ce travail, cet article transitoire, est absolument nécessaire bien évidemment et que ce travail a été fait en étroite collaboration entre la commission et l'administration cantonale pour s'assurer qu'il corresponde bien aux besoins qui seront nécessaires dans le cadre de cette révision.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 53

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cet article est supprimé étant donné que sa substance est reprise dans l'article précédent.

> *Supprimé* conformément à la proposition de la commission (projet bis).

II. Modifications accessoires : Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Art. 1 al. 2 LEDP

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je n'ai pas de remarques particulières mais je tiens ici, au nom de l'ensemble de la commission, à remercier particulièrement M. Russier pour tous les supports juridiques qu'il nous a fournis durant les réunions.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il s'agit ici, pour le reste des articles, de corrections qui sont nécessitées suite à la révision de la loi. Je n'ai pas de remarques complémentaires, je m'associe également aux remerciements.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 10 al. 3

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 46a al. 1

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

II. Modifications accessoires : Loi sur les communes (LCo)

Art. 107 al. 2bis LCo

> Adopté.

Art. 107bis al. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires : Loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat (LGCyb)

Art. 5 al. 1

> Adopté.

Art. 20 al. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires : Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch)

Art. 10 al. 1

> Adopté.

Art. 13 al. 1 et titre médian

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : Loi sur les agglomérations (LAgg) du 19.09.1995

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée.

Motion d'ordre

Report de la deuxième lecture du projet de loi sur les agglomérations

Auteur-s: **Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*)

Dépôt et développement

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). J'ai brièvement évoqué dans mes argumentations l'incertitude juridique qui entoure ce projet de loi, puisqu'il supprime une institution décidée en votation populaire. J'ai déjà expliqué qu'un avis de droit avait été demandé, il devrait être disponible à la mi-septembre.

Dès lors, j'invite le Grand Conseil à discuter de la deuxième lecture, vu l'importance des modifications que l'on propose, au mois de septembre. Cela permettra de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Je rappelle aussi que plusieurs fois durant ces dernières années, le Grand Conseil, dans des élans d'avancée, de dynamisme, a modifié des projets de loi qui ont ensuite été invalidés par la Cour constitutionnelle. J'invite le Grand Conseil à ne pas refaire cette erreur et à accepter cette motion d'ordre. Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi est sur le bureau du Conseil d'Etat depuis deux ans, ficelé et paqueté, ce n'est donc pas un mois de plus qui posera problème.

Prise en considération

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Vous avez raison, Monsieur le député Marmier, il arrive parfois que des Parlements légifèrent de manière intempestive et sans tenir compte des contraintes juridiques. Par contre, on a aussi vécu ça au niveau communal, d'ailleurs.

Par contre, le projet que nous traitons aujourd'hui diffère quelque peu de ces exemples que vous évoquez là, puisque les éléments juridiques ont été analysés à fond - le commissaire du Gouvernement vient de le dire - par son secrétariat général et son staff juridique. On peut donc faire confiance à ces expertises pour partir du principe que le projet tel qu'il nous est présenté aujourd'hui tient parfaitement la route.

Wenn nichts Anderes mehr hilft, dann greift man zur juristischen Keule, aber das wird auch hier nicht weiterhelfen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je ne soutiendrai pas cette proposition. C'est vrai qu'il y a des citoyens qui ont voté l'agglomération, mais c'est aujourd'hui le Grand Conseil qui prend cette décision et le Grand Conseil dépend des citoyens fribourgeois. Et ce ne sont pas les citoyens du canton de Fribourg, les citoyens fribourgeois, qui ont voté au vote populaire mais bien les citoyens de l'agglomération. Par similitude, on pourrait dire la même chose pour une commune à son assemblée communale qui a pris une décision : je pense que si la loi cantonale change la décision qui a été prise par les citoyens d'une commune, on n'en tient pas compte. Donc je pense qu'à ce moment-là, il ne devrait pas y avoir de problèmes par rapport à notre décision d'aujourd'hui.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). C'est un fait de législateur de modifier la destinée de nos citoyens et de nos associations, et c'est une responsabilité que nous prenons en fait à chaque session. Et puis la commission s'est prononcée évidemment pour le traitement le plus rapide possible de ce dossier afin de pouvoir se calquer notamment sur le projet de fusion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Très brièvement Madame la Présidente, pour vous dire que je ne connais pas exactement la nature du droit qui est demandé mais apparemment, on semble dire qu'on remet en cause le droit supérieur par une décision d'une institution à cadre inférieur. Ceci est assez étonnant, je dois le dire, puisque ça voudrait dire aussi qu'une décision cantonale pourrait empêcher le Conseil national ou des Etats de légiférer, donc je donne peu de chance de succès à cette interprétation juridique. Mes services juridiques m'ont en outre confirmé que de leur côté, ils ne voyaient aussi aucune chance de pouvoir contester la légitimité du Grand Conseil à légiférer sur une loi par une décision qui serait prise à niveau inférieur.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 71 voix contre 15 et 3 abstentions.

Ont voté Oui :

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total 15*

Ont voté Non :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR.), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/

SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 71*

Se sont abstenus :

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total 3*

Loi 2016-DIAF-31 Loi sur les agglomérations (LAgg)

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	07.01.2020 (BGC août 2020, p. 1560)
Préavis de la commission:	04.06.2020 (BGC août 2020, p. 1637)

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur les agglomérations (LAgg)

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Voilà Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur ce dont nous avons discuté. J'ai pris acte de votre volonté de suppression de l'Agglo institutionnelle.

Je l'ai déjà dit, la force de l'Agglo institutionnelle actuelle, c'est le financement solidaire des mesures stratégiques. Il n'y a aucune garantie que le financement de ces mesures se fasse de la même manière dans l'association de communes qui sera élargie à des communes qui seront sans doute moins intéressées à financer des mesures lourdes dans le centre cantonal. Donc je propose, et puisque l'Etat a décidé de soutenir ce projet et a dit qu'il proposait à l'article 4 : "l'Etat peut accorder un soutien financier", je propose de modifier cette phrase en disant : "l'Etat accorde un soutien financier complémentaire minimum à hauteur de 25% pour les mesures d'infrastructure, de transport et de requalification des espaces publics, après déduction le cas échéant des subventions fédérales et des subventions cantonales prévues par d'autres lois". C'est finalement la cohérence avec ce que vous proposez ici : vous proposez que l'agglomération institutionnelle n'ait plus ces outils de financement ou plus dans la même mesure. Qui prend plus de pouvoir assume plus de responsabilité, et ça tombe bien puisque le responsable des finances, M. le Directeur Georges Godel, est ici; il va pouvoir donner son aval à cet amendement. C'est une question encore une fois de cohérence et de garantie.

Monsieur Castella, vous l'avez répété, vous aimeriez garantir des investissements à hauteur de plusieurs dizaines de millions. Je rappelle que les communes ont récemment validé des investissements très importants grâce à cette clause de solidarité dans cette Agglo institutionnelle. Il n'y a aucune garantie que ça continue. Vous avez dit : "Il y a toutes les garanties". Eh bien, s'il y a toutes les garanties, je vous invite, Monsieur le commissaire, à vous rallier à cet amendement qui n'aura que peu d'effets. Si on entend les promesses d'actions que vous nous avez données, ça ne changera pas grand-chose avec la réalité.

Je rappelle aussi finalement qu'en comparaison intercantonale, le canton de Fribourg investit très peu. C'est l'un des cantons qui investit le moins alors qu'on sait qu'il a connu une croissance démographique très importante aux cours des 20 dernières années. J'ai compris votre message, vous ne voulez plus d'Agglo institutionnelle, il faut aller de l'avant, eh bien, avec les deniers que vous nous mettez à disposition, nous irons très certainement, très vite d'une manière très dynamique, de l'avant.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je vous remercie. La commission n'a pas directement traité de cet amendement-ci. Cependant, il a été transmis à la commission par le commissaire du Gouvernement qu'il est évidemment difficile aujourd'hui de pouvoir fixer des montants pour des projets qui viendront à l'avenir, donc comme je l'ai dit tout à l'heure, dépendants des enjeux de l'aménagement et de la situation financière. Mais le mieux c'est que je laisse la parole au commissaire du Gouvernement.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je salue cette volonté d'aller de l'avant qui est partagée par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a effectivement introduit ce nouvel article pour pouvoir aider les agglomérations dans les projets futurs. Il a cependant, et c'est je pense de bon aloi, été prudent par rapport à l'évolution

future : il va pouvoir accorder son aide en fonction de ses possibilités, bien évidemment. La volonté, je crois qu'elle a été citée dans les exemples, c'est d'être dans des montants de subventionnement entre 30 et 50%. Ca n'a pas été décidé aujourd'hui. Par contre, de dire aujourd'hui, et surtout quand on voit la crise qu'on vient de vivre, qu'on doit aujourd'hui garantir ceci de manière définitive dans la loi, c'est se mettre quelque part des empêchements pour le futur. C'est aussi donner un montant qui pourrait être utilisé à mauvais escient, c'est-à-dire qu'on retient le montant minimum. Je pense que la formule actuelle est plus sage, mais je souligne et je soutiens les propos exprimant cette volonté d'avancer.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'ai un petit problème que j'aimerais clarifier avec M. Marmier concernant l'article 4 actuel, avec son alinéa 2 qui spécifie que l'Etat accorde un soutien financier aux organismes responsables de la mise en oeuvre des mesures des projets d'agglomération. Or, ce terme manque complètement, ce qui veut dire qu'ici, on donne 25% pour les mesures d'infrastructure, de transport et de requalification des espaces publics. On ne précise pas qu'il s'agit des mesures du projet d'agglomération, on ouvre donc une boîte de pandore. Je vous rassure, ce n'est par M. Godel qui m'a demandé d'intervenir, mais là je pense que c'est vraiment compliqué si on ne spécifie pas qu'il s'agit des mesures du plan. En plus, on parle des subventions fédérales. Merci de clarifier.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je partage ce manque de précision, mais il était déjà dans l'article initial, alinéa 2. L'amendement porte donc sur le fait de remplacer "peut assurer le financement" par "assure un financement minimum de 25%".

Voilà, je pense que votre remarque ne concerne pas l'amendement, mais la rédaction de l'article en général.

> Au vote, la proposition de M. Marmier, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 77 voix contre 10 et 1 abstention.

Ont voté Oui :

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total 10*

Ont voté Non :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 77*

S'est abstenue :

Berset Christel (FV,PS/SP). *Total 1*

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires : Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Confirmation de la première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Loi sur les agglomérations (LAgg) du 19.09.1995

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 75 voix contre 5. Il y a 9 abstentions.

Ont voté Oui :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 75*

Ont voté Non :

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total 5*

Se sont abstenus :

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total 9*

Décret 2020-DIAF-27

Naturalisations 2020 - Décret 3

Rapporteur-e: **Wassmer Andréa** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Décret: **12.05.2020** (BGC août 2020, p. 2043)
Préavis de la commission: **07.08.2020** (BGC août 2020, p. 2047)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La Commission a étudié 62 dossiers compris au projet de décret de naturalisations et soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil. Ce projet comprend exclusivement des personnes de deuxième génération. La Commission a étudié et auditionné les personnes l'exigeant par la loi, au cours de quatre séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation des candidates et candidats de 59 dossiers. La naturalisation des candidates et candidats de trois dossiers a été préavisée négativement, mais toutes ces personnes ont demandé de suspendre leur demande. Leurs dossiers n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la Commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 76 personnes. Elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la Commission et la Rapporteuse pour les propos. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la Commission. Je n'ai pas de remarque complémentaire. Les paroles émises par la Rapporteuse étaient complètes.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

Les candidats et candidates figurant aux dossiers 15, 17 et 58 souhaitent, comme je l'ai dit préalablement, suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers seront ainsi retirés du décret. Les autres modifications concernent une naissance et un changement d'état civil.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 72 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 72*

Se sont abstenus :

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total 2*

Mandat 2020-GC-57**Prime pour le personnel de l'Etat au front dans la lutte contre le COVID-19 : un merci directement profitable à notre économie**

Auteur-s:	Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) Collaud Romain (PLR/FDP, SC) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Décrind Pierre (PDC/CVP, GL) Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) Mesot Roland (UDC/SVP, VE) Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC) Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC) Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA) Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	24.04.2020 (BGC mai 2020, p. 804)
Développement:	24.04.2020 (BGC mai 2020, p. 804)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.07.2020 (BGC août 2020, p. 2422)

Prise en considération

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'interviens en tant qu'auteur de ce mandat.

On apprend que le coeur est à gauche, mais peut et est aussi à droite. Permettez-moi de revenir sur les faits par rapport au COVID-19. Je crois qu'on peut reconnaître que le travail qui a été fourni par tout le personnel soignant, le personnel au front dans la lutte contre le COVID-19, a été hautement apprécié par la population fribourgeoise, par les autorités et par nous-mêmes le Grand Conseil. Un travail magnifique a été réalisé. Le peuple, notre population, régulièrement à 21 heures, passait

par les applaudissements à titre de remerciements pour cet excellent travail. Dans ce sens-là, nous avons décidé de marquer le coup en soumettant un tel mandat. Ce mandat est pour dire merci à tous ces gens qui se sont engagés au front, ces gens qui ont pris des risques sur leur santé pour lutter contre la maladie, pour maintenir en bonne santé toutes ces personnes qui sont passées par les hospitalisations. Nous sommes convaincus qu'il faut marquer le coup. On le fait aussi dans le privé dans des cas exceptionnels.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de dire merci. Je sais qu'il y a très peu d'institutions ou de cantons qui l'ont fait. On doit probablement être les premiers si je ne m'abuse. Je pense qu'il vaut la peine de marquer le coup. Certains me diront : oui, mais on va créer des déséquilibres, des injustices, on devrait faire plus, il ne faut pas oublier cela... Je pense qu'il y aura toujours des cas d'exception qu'on risque d'oublier peut-être. Je préfère qu'on donne à deux personnes en trop la prime qu'à une de pas assez. C'est cela qui est important pour moi. Il faudra trouver une mesure facile, facilement contrôlable dans la mesure du possible, et généreuse pour le personnel.

Dans ce mandat, nous avons estimé qu'il faut différencier entre les personnes directement au front - je pense au personnel soignant -, et celles qui ont été indirectement confrontés à la maladie.

Dans ce mandat, nous disons que la prime devrait se situer entre minimum 500 frs, maximum 1000 frs, à voir, mais elle doit être nette. Il faut voir au niveau fiscal ce qu'il en est lorsqu'on donne du matériel au lieu de donner de l'argent par exemple, si cela doit être aussi imposé ou pas dans un tel cas de figure.

Le Conseil d'Etat accepte l'entrée en matière par rapport à ce mandat. Il nous propose un fractionnement. Il est vrai que quand on rédige un tel mandat, on ne se rend pas compte de la problématique finale. On dit en allemand que c'est dans le détail que se cache le diable, et on s'en rend bien compte. Il faudra faire attention de ne pas créer trop de personnes qui soient fâchées par rapport aux décisions. Je trouverais même bien que dans certains services, on pose la question : estimez-vous avoir droit à cette prime ? Cela pourrait être une bonne chose. Donc, ce que nous voulions aussi, la droite, c'est faire coup double : dire merci au personnel, mais aussi soutenir le commerce fribourgeois, qui lui aussi a souffert. Dans ce sens-là, nous partageons l'idée de donner des bons pour cette prime, des bons pour les commerces fribourgeois - il y a une plateforme qui s'est créée, qui est très profitable au commerce, qui s'appelle kariyon.ch -, des bons par exemple pour GastroFribourg ou "Produits du terroir". Certains vont me dire que le personnel de l'Etat était déjà un peu gâté par rapport à d'autres employés de l'économie privée qui n'ont eu que les RHT, qui n'ont eu que 80% de leur salaire. C'est vrai, mais soyons généreux et récompensons ceux qui ont pris des risques sur leur santé, qui ont travaillé au bien-être de notre population.

Dans ce cadre-là, le groupe démocrate-chrétien soutient unanimement le mandat, mais accepte aussi le fractionnement du Conseil d'Etat. J'espère seulement que le million qui est proposé sera suffisant. Si cela ne devait pas être le cas, je pense qu'il est important un jour de connaître qui aurait le droit à cela, qui mérite cela, et s'il devait manquer quelque chose, soyons généreux. Je pense que c'est une chose importante.

Je vous remercie de soutenir ce mandat et son fractionnement.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je prends la parole en tant que comandataire et également pour la minorité du groupe libéral-radical.

Il est important de replacer ce mandat dans le contexte qui prévalait au mois d'avril, alors que nous vivions une situation exceptionnelle. A ce moment, une partie de la population s'est engagée fortement pour tous les citoyens fribourgeois travaillant dans des situations difficiles, en se mettant, ainsi que leurs proches parfois, en danger. Ces personnes ne se sont pas démobilisées et ont fait preuve d'un courage exemplaire que nous devons remercier. Ce mandat faisait également partie d'un paquet de mesures proposées par les groupes UDC, PDC et PLR, tout comme le mandat sur les RHT et APG, qui n'a à ce jour toujours pas trouvé son épilogue. Soit, ces situations font partie de leur travail, mais ils ont fourni une prestation supérieure à ce qu'il leur est habituellement demandé et dans ce sens, je soutiens une prime exceptionnelle. Soit dit en passant, certaines professions ont des primes de risque, et risque il y avait. Il est par contre clair que nous devons cibler correctement, et je préconise une prime pour les gens en contact direct avec le COVID-19 et non pas pour tout le personnel soignant. Il s'agit également de remercier le personnel médical des homes, le personnel réquisitionné dans les hôpitaux privés, etc. D'autre part, une prime sous une forme de bons permet notamment un retour direct de cette manne financière dans l'économie fribourgeoise, qui souffre énormément. C'est une situation *win-win* et je tiens fermement à cette application. La plateforme kariyon.ch est un outil qui pourrait répondre de manière optimale aux souhaits des mandataires.

Finalement, dans l'économie privé, un engagement supérieur est très régulièrement soutenu par une prime. Je crois que c'est un bon signal que de le proposer dans ce cas précis à une petite partie du personnel. Est-ce que vous trouvez normal que les potentiels bénéficiaires aient à la fin de l'année la même augmentation linéaire que tous les autres employés de l'Etat, que les autres employés des services de la santé qui n'étaient pas au front? Dans mon cas, c'est non.

En résumé, je soutiendrai cette prime pour toutes les raisons évoquées et je vous remercie d'en faire de même.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Notre groupe a pris connaissance avec satisfaction de la réponse du Conseil d'Etat au mandat GC-57 demandant la mise en oeuvre d'une prime sous forme de bons pour le personnel de l'Etat au front lors de la pandémie COVID-19.

Tout comme le Conseil d'Etat l'a écrit à juste titre et tout comme me l'ont fait aussi remarquer certains citoyens, nous rappelons que le personnel de l'Etat, contrairement à un grand nombre d'indépendants ou de personnes du secteur privé, n'a pas eu à se soucier du paiement de son salaire durant la crise. En outre, chaque heure supplémentaire sera payée. Le personnel de l'Etat bénéficie donc déjà d'excellentes conditions de travail. Cette remarque est nécessaire par rapport aux revendications souvent indécentes d'un certain syndicat.

Cela étant, nous, le Grand Conseil, avons également une responsabilité envers les collaborateurs de l'Etat en tant qu'Etat employeur. Comme certaines autres entreprises l'ont fait, il est donc élégant d'avoir un geste de gratification et de remerciement envers les personnes qui ont été particulièrement au front lors de cette crise sans précédent. M. Dafflon l'a dit, nous étions novateurs avec ce genre d'instrument et il a été repris par d'autres cantons - j'en ai vu des formes dans les journaux. Nous souhaitons cependant que cette gratification soit bénéfique aussi à l'économie de proximité fribourgeoise qui, elle, a été grandement impactée par la crise et qui, d'une manière ou d'une autre, paiera par ses impôts la prime que nous proposons de verser. Ainsi, le versement d'un bon à utiliser auprès de cette économie de proximité nous apparaît particulièrement judicieux et la proposition faite par le Conseil d'Etat d'utiliser la plateforme kariyon.ch nous semble excellente.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va donc par conséquent accepter le mandat dans son ensemble. Par contre nous nous opposons au fractionnement. M. Collaud l'a dit : il faut se replacer dans le contexte du mois d'avril. Le mois d'avril, c'est du récent. C'est à présent que ces personnes-là ont besoin de cette aide, et nous devons avoir le courage de la leur donner maintenant. Nous demandons donc en particulier au Conseil d'Etat de mettre en oeuvre, en cas d'acceptation du mandat, celui-ci dans les délais les plus courts. Il est important que ces bons profitent immédiatement à l'économie fribourgeoise. Si ceux-ci en bénéficient dans plusieurs années, l'impact voulu par ce mandat deviendra inopérant.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis employée auprès du HFR en tant que technicienne en radiologie.

Offrir une prime au personnel de l'Etat au front pendant la crise COVID-19, le geste paraît généreux. Une prime, 300 ou 500 frs, une façon de dire : une prime ainsi nous sommes quittes, le chapitre est clôt; là je dis non. L'engagement qui a été démontré pendant cette pandémie doit être valorisé de manière pérenne. Il a fallu cette pandémie pour rendre visible l'engagement, la responsabilité, les compétences et l'importance de certains corps de métier, par ailleurs aussi au-delà du personnel de l'Etat. De nombreux services publics ont été particulièrement sollicités durant cette pandémie. Pourtant, cette crise a impacté l'ensemble de notre population. C'est pourquoi cette prime nous paraît d'abord arbitraire.

Je vais me concentrer sur la cause du personnel soignant, ce personnel auquel la population a démontré sa reconnaissance par des applaudissements chaque soir pendant la crise. Ces soignants, que ce soit au HFR, dans les EMS ou les services d'aide et de soins à domicile, ont dû faire face à un virus méconnu, potentiellement dangereux, avec un matériel de protection rationné. Le risque de ramener le virus à son domicile et de contaminer ses proches a représenté une charge émotionnelle importante. Egalement, le risque de contracter le virus dans son activité privée et de contaminer ses patients et ses collègues a exigé de ces soignants d'être particulièrement vigilants et consciencieux.

Le personnel n'a pas attendu cette pandémie pour prendre en charge des patients infectés, que ce soit par des bactéries résistantes, d'autres virus, sans oublier le responsable du sida. Dans les métiers de soins, prendre des risques, travailler dans l'urgence, se mettre au service du bien-être des autres, font partie intégrante du cahier des charges quotidien des employés, crise ou pas. Pour rappel, la fonction d'infirmière de niveau HES est colloquée en classe 17. C'est la seule profession à l'Etat de niveau des hautes écoles qui est en-dessous de la classe 18. Est-ce un hasard s'il s'agit d'une profession majoritairement féminine? La différence correspond à une moyenne de 3500 frs par année. Pour exemple, les éducateurs, assistants sociaux et enseignants en primaire sont en classe 18. Les autres professions soignantes méritent d'être également revalorisées. Il y aurait lieu d'augmenter proportionnellement les autres professions du domaine des soins, tels que les ASSC, les auxiliaires de soins, aides-soignants, etc. La revalorisation salariale est une chose, mais il s'agit surtout d'améliorer les conditions de travail. Une infirmière sur deux quitte la profession en raison de ces conditions de travail. La pression économique a une incidence très négative sur les effectifs du personnel, et par conséquent sur cette charge de travail.

Le personnel travaille toujours, même hors temps de crise, dans des conditions sous pression. Notons aussi qu'un grand nombre diminue son taux d'activité en raison de la pénibilité psychique et physique de ces métiers. Pour rappel, en février 2019, avec ma collègue Bernadette Hänni, nous avons déjà déposé un postulat intitulé "mesures contre la pénurie du personnel soignant" qui évoquait ces problématiques.

Allouer des montants plus généreux pour le domaine de la santé permettrait d'améliorer ces conditions en augmentant les effectifs du personnel. Octroyer plus de moyens pour le HFR, mais aussi pour les services d'aide et de soins à domicile

et les EMS. Les députés qui souhaitent vraiment montrer leur reconnaissance envers ce personnel devrait s'en rappeler lors de l'élaboration des prochains budgets. Laissez donc au HFR, au réseau de santé et aux directions des EMS le soin d'allouer une prime ou une récompense au personnel concerné, comme certains l'ont d'ailleurs déjà fait. De grâce, prenez votre responsabilité politique en assurant un soutien financier à futur digne d'une réelle reconnaissance.

Considérant que ce mandat n'est pas une bonne solution car il ne correspond pas, dans sa structure, à la vision que nous avons d'une pérenne et gratifiante reconnaissance pour l'engagement sans relâche du personnel soignant, c'est donc en grande majorité que notre groupe socialiste s'abstiendra.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Ich spreche im Namen der Mehrheit der Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei und habe keine persönlichen Interessen anzumerken.

Une prime pour le personnel de l'Etat oeuvrant dans la lutte contre le COVID-19 est une fausse bonne idée.

Der Einsatz vieler Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter im Staatsdienst war vorbildlich. Dafür gebührt ihnen ein grosser Dank. In welcher Form dies jedoch geschehen soll, dazu wir geben Folgendes zu bedenken: Angestellten des Staates wurden die Überstunden entsprechend ausbezahlt. Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter auf Kurzarbeit haben den normalen Monatslohn, also 100 Prozent, ausbezahlt erhalten - ohne Einschränkungen. Alle Staatsangestellten haben weiterhin eine gesicherte Arbeitsstelle. Auch im nächsten Jahr werden sie auf ihre vom Staat zugesicherten Lohnerhöhungen zählen können, dies unabhängig davon, wie sich die Wirtschaft entwickelt.

Weiter hat der Grosse Rat anlässlich seiner letzten Session der staatlichen Pensionskasse für den Primatwechsel eine finanzielle Unterstützung von rund 350 Millionen Franken zugestanden.

Was passiert jedoch mit den Angestellten in der Privatwirtschaft, welche ebenfalls Ausserordentliches geleistet haben? Wir denken hier an die Angestellten von Privatspitälern, Arztpraxen, Spitex, Altersheimen, Ambulanzen usw. Weiter denken wir im Besonderen an alle Verkäuferinnen und Verkäufer, welche Überstunden leisten mussten und diese zu einem viel geringeren Lohn als die Angestellten im Staatsdienst vergütet erhielten.

In vielen Betrieben der Privatwirtschaft musste Kurzarbeit eingeführt werden oder besteht immer noch Kurzarbeit. Diese Angestellten haben nur 80 Prozent ihres Lohnes erhalten oder erhalten ihn immer noch. Weiter müssen viele um ihre Arbeitsstelle fürchten oder haben diese bereits verloren. All diese Personen sollten mit ihren Steuergeldern nun noch zusätzlich eine Prämie für die Staatsangestellten mitfinanzieren?

Diesem Ansinnen und dieser Ungleichbehandlung kann ein Grossteil der Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei nicht zustimmen und empfiehlt Ihnen, diesen Auftrag abzulehnen.

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis fonctionnaire.

Cette douloureuse période de pandémie a été un véritable révélateur de l'indispensable nécessité systémique pour un Etat comme le nôtre de disposer de moyens financiers et de structures étatiques fortes et opérationnelles. C'est ce qui nous permet à nous tous, citoyens et citoyennes, de bénéficier d'un cadre de vie relativement agréable en période de beau temps, mais c'est surtout un appui indispensable et soutenant pour résister et faire face avec solidité et solidarité lorsqu'en temps de crise, le temps se gâte. Peut-être même que cette épreuve aura fait prendre conscience à quelques-uns des limites du crédo libéral qui prône le moins d'Etat et la toute-puissance du chacun pour soi. Nous l'avons vu au travers de cette crise, n'importe qui, un jour, peut avoir besoin du soutien de l'Etat. Les personnes qui s'engagent dans des métiers à vocation publique le font parce qu'elles sont animées en premier lieu à s'engager et oeuvrer pour le bien d'autrui, de la collectivité et du bien commun : se mettre au service des autres.

Durant ce temps de pandémie, cette motivation a été dans certains secteurs d'activité plus que décuplée. Sans compter leurs heures ni leur énergie ou leurs états d'âme, durement impactés par une charge émotionnelle ô combien exacerbée et qui a affecté bien souvent leur famille aussi, il est fort respectable de vouloir leur rendre honneur. Pourtant, la forme de reconnaissance proposée ici suscite quelques réflexions. On nous soumet une manière de récompenser une partie du personnel au front sur une forme *win-win* qui devrait bénéficier en parallèle à une partie de l'économie locale et qui, elle aussi c'est certain, mérite une forme de soutien. Mais n'est-il pas finalement un peu paternaliste de remettre cette prime en bons et de dire ainsi où et comment cette reconnaissance doit être dépensée? Sur quelles observations va-t-on établir quels employés méritent d'être sur la liste? Comment déterminer les critères qui permettront de quantifier et mesurer l'implication de ceux et celles que vous nommez dans votre mandat collaboratrices et collaborateurs de première et de deuxième ligne, sans créer des disparités, des rivalités ou autres vexations, mais surtout sans mettre l'Etat employeur dans une position bien délicate? Il n'y a pas dans cette crise de fonctionnaires de première, seconde ou troisième zone, et cette manière de vouloir classer ainsi les travailleurs de l'Etat conduira inéluctablement à quelque chose de malhabile. Tout le monde dans cette crise, quelle que soit sa position, a endossé son rôle et les responsabilités liées à sa fonction.

Personnellement, et c'est l'avis majoritaire de notre groupe socialiste, ce pseudo-mélange de relance économique et de reconnaissance pour implication exceptionnelle rendue nous laisse sur notre faim. Il ne correspond pas au véritable soutien de longue haleine que nous souhaitons concrétiser en budget confortable, en moyens et en dotation de personnels.

En conclusion, pour le groupe socialiste, la véritable politique *win-win* que nous devons adopter si nous voulons témoigner d'une reconnaissance forte et pérenne à l'ensemble du personnel de la fonction publique qui, à des degrés différents certes, a contribué à gérer cette crise et va continuer à le faire le temps qu'il faudra, doit bénéficier à tous les services de l'Etat qui s'engagent au quotidien, année après année, pour faire fonctionner un Etat social fort. Cette reconnaissance doit se concrétiser sur le long terme en ayant la volonté de renforcer la qualité de leurs conditions de travail, en augmentant les EPT des services qui en ont fonctionnellement besoin pour accomplir leurs tâches de manière sereine et efficiente, en adoptant une revalorisation salariale de certains secteurs, notamment dans les soins qui, de par leur cahier des charges et leur degré de formation, y ont légitimement droit. C'est en oeuvrant ainsi que nous devons relever les défis et leur donner corps pour maintenir sur le long terme un Etat social fort et qui remplit par tous les temps et pour tout un chacun sa mission de soutien. Voilà comment le groupe socialiste, par ses projets, ses instruments parlementaires, ses votes, ses prises de position soutenantes, a toujours témoigné, témoigne et continuera de témoigner sa pleine gratitude aux personnes qui s'engagent avec coeur et sans relâche dans la fonction publique.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je soutiendrai bien sûr ce mandat et j'ai d'ailleurs en concertation déposé aussi une question pour donner une prime aux aides-soignants et une revalorisation des salaires des aides-soignants. Le Conseil d'Etat m'a renvoyé à la réponse au mandat par rapport à la prime et n'a pas répondu favorablement à une revalorisation des salaires des aides-soignants. Ceci me surprend beaucoup, et j'invite le Conseil d'Etat à se rendre dans un home de manière à voir ce qu'est réellement le travail d'un aide-soignant. Ces personnes-là ont un travail tellement difficile qu'ils ne peuvent pas travailler à 100%. C'est tellement pénible que pour une dame, travailler à 100% en tant qu'aide-soignante est quasiment impossible. C'est un travail où ils se lèvent le matin, et ce qu'ils font en premier, c'est de passer chez chaque personne, faire les soins aux personnes qui n'en sont plus capables, les changer, les amener aux toilettes, les poser sur les toilettes, les reprendre, les mettre sur une chaise, puis le prendre depuis la chaise et les remettre sur leur lit. Le soir, ils doivent recommencer encore une fois la même chose, faire les soins de chacune de ces personnes. Personne n'en parle et je pense que tout le monde devrait aller voir ça une fois pour se rendre compte de la pénibilité de ce travail-là. Finalement, c'est aussi une confiance qui règne entre ces personnes-là et les personnes âgées et on sera tous un jour dans cette situation et on sera tous contents d'avoir quelqu'un pour s'occuper de nous. J'aimerais bien que le Conseil d'Etat se rende dans les homes pour voir comment s'y passent les choses, pour voir le travail réel de ces personnes-là.

On va me répondre: "Mais les homes sont sous la responsabilité des communes, ils appartiennent à des communes ou à des privés." Mais alors pourquoi, dans l'échelle des traitements - puisqu'il y a quand même des aides soignants qui sont à l'Etat - ne valorise-t-on pas le travail des aides-soignants? On sait bien que les communes se réfèrent à l'échelle des traitements de l'Etat pour fixer les salaires dans les homes et j'invite clairement le Conseil d'Etat à réévaluer ces salaires-là. Aujourd'hui, ce sont des personnes qui sont payées 4000 francs et cela sans pouvoir travailler à 100%, tellement c'est pénible.

Je soutiendrai donc ce mandat et invite le Conseil d'Etat à revoir sa position.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang, die vier Pflegeheime und ein Tagesheim betreibt.

Ich danke allen Angestellten für Ihren Einsatz und ihre Leistung bei der Bekämpfung von COVID-19. Danke aber auch allen Nichtstaatsangestellten, die während dieser schwierigen Zeit versuchten, uns den Alltag zu erleichtern: Verkäuferinnen, Kehrriechtmänner oder Medienschaffende. Diese Liste ist nicht abschliessend zu verstehen.

Eine Prämie für das Personal, welches sich an vorderster Front oder im Hintergrund eingesetzt hat, direkt oder indirekt - das ist so schwammig formuliert, dass es nur Ungerechtigkeiten, Ungleichbehandlungen geben wird. Wollen wir verschiedene Kategorien von Staatsangestellten schaffen?

Wo bleiben zum Beispiel die Feuerwehrleute, welche bei vieler ihrer Einsätze ihr Leben riskieren? Sie bekommen auch keine zusätzliche Prämie, sondern den gewöhnlichen Sold.

Wo bleiben die Mitarbeiterinnen der Pflegeheime und anderer Institutionen, die nicht Staatsangestellte sind? In den Pflegeheimen war die Last enorm hoch und die Mitarbeitenden kamen an ihre Grenzen. Wenn ich Mitarbeitende sage, meine ich damit nicht nur die Pflegenden, sondern auch die Verwaltung, die Raumpflegerinnen, die Küche, die Wäscherei und vor allem die Aktivierungstherapeutinnen, welche ihr Arbeitspensum massiv erhöhen mussten, um die Heimbewohnerinnen und Heimbewohner zu betreuen. Auch sie haben eine Prämie verdient, würden aber bei Annahme dieses Mandats leer ausgehen.

Das ist nicht gerecht. Da würde ein Graben zwischen Staatsangestellten und Mitarbeiterinnen in Pflegeheimen oder anderen Institutionen geschaffen, der absolut unnötig ist. Es haben alle, wirklich alle, die in dieser Krise ausserordentliche Leistungen erbracht haben, eine Prämie verdient, was aber mit dem vorliegenden Mandat nicht realisierbar ist.

Als Präsidentin von vier Pflegeheimen kann ich diesem Mandat nicht zustimmen, weil unsere Mitarbeitenden davon nicht profitieren würden. Deshalb enthalte ich mich.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Le groupe Alliance centre gauche a eu une discussion très intéressante au sujet de cette proposition de prime. Les avis ont divergé, car s'il y avait une unanimité en terme de reconnaissance de tout le travail du personnel, celle-ci n'était pas atteinte par le moyen proposé par les mandataires.

Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la Direction de Pro Infirmis au niveau suisse, une organisation qui a dû aussi énormément s'investir dans le cadre de la pandémie et dans le cadre de cette crise pour apporter aux personnes en situation de handicap les besoins qui étaient primaires pour leur survie dans cette situation. Nous nous sommes posés la question, au sein de la Direction, de savoir s'il était adéquat de donner une prime à notre personnel ou à certains membres de notre personnel. Les questions qui sont évoquées aujourd'hui, les questions d'équité, les questions de justesse et les questions concernant ce qu'on souhaite soutenir, se sont posées. En effet, s'il y a des collaborateurs et des collaboratrices qui devaient se rendre au domicile des personnes en situation de handicap pour leur apporter un soutien, il y en a d'autres aussi qui étaient dans le domaine du secrétariat, un certain nombre de succursales fermées, et qui devaient faire des déplacements, aller dans des locaux où il y avait eu des personnes qui avaient été malades, ne serait-ce que pour relever le courrier et faire fonctionner l'administration. A qui donc donner une prime? A celui qui travaillait au secrétariat ou à celui qui a été faire une action directe auprès des personnes en situation de handicap? Ces questions, je vous l'accorde, sont très difficiles à résoudre. Nous devons parfois aller avec un mouvement du coeur et dans ce sens-là je ne peux que comprendre l'intention de mon collègue Hubert Dafflon, mais le coeur ne suffit pas. Le coeur c'est bien. On dit que nous avons été touchés. On soutient le travail difficile de nos collaborateurs, mais nous devons absolument agir en fonction d'une certaine justice.

Je ne reviendrai pas sur les arguments qui viennent d'être évoqués sur justice et injustice envers les collaborateurs de l'Etat et tous les autres qui se sont engagés. Je crois que ce qui est essentiel est que nous soyons toujours attentifs à avoir une adéquation parfaite entre la reconnaissance de l'Etat - qui passe aussi par la rémunération - et le travail des collaboratrices et des collaborateurs.

Dernière chose : les bons sont effectivement une idée très intéressante parce qu'elle permet de soutenir à la fin, avec le même montant, deux catégories de personnes, celles qui ont travaillé et l'économie fribourgeoise, qui en a besoin. Je ne peux pourtant pas m'empêcher de me demander si c'est vraiment une bonne idée. Des collaborateurs et des collaboratrices avec de petits revenus qui ont eu des soucis durant cette période, qui se sont retrouvés dans des situations très difficiles parce que leur partenaire ou leur conjoint avait perdu leur travail, ont peut-être d'autres urgences que celle d'utiliser un bon. C'est la raison pour laquelle, par rapport à cette proposition - loin de nous l'idée de ne pas vouloir reconnaître le travail du personnel, de refuser cette prime, nous n'allons pas le faire -, nous nous disons que ce n'est peut-être pas la bonne idée et qu'il y a d'autres moyens de faire de la reconnaissance. C'est dans ce sens-là que, pour une part, nous nous abstenons.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). J'étais absente lors de la séance de groupe, donc je ne me suis pas concertée avec M. Benoît Rey. Je parle donc à titre personnel.

Je vais voter ce mandat. Il est paternaliste, totalement populiste, injuste. Il crée des injustices, c'est évident. C'est un geste pour que la droite montre qu'elle a aussi du coeur. Moi, J'y croyais toujours. Je vais le voter quand même parce que je partage les arguments donnés, les descriptifs des situations de mes collègues Chantal Pythoud, Ursula Krattinger et même l'exemple très coloré du collègue Christian Ducotterd. Je crois que dans cette situation absolument extraordinaire, on peut se permettre un geste extraordinaire. M. le Commissaire a été élu pour trouver des situations aussi justes que possible dans des situations extraordinaires. On lui délègue donc la tâche de trouver une répartition aussi équitable que possible pour les catégories de personnels. J'espère que ce ne seront pas seulement l'hôpital et les soignants, mais aussi les homes.

Je vote ce mandat seulement parce que je pense qu'il faut prendre un engagement pour un soutien plus pérenne. Je soutiens ce premier geste en espérant que les auteurs du mandat seront aussi là quand il s'agira d'améliorer concrètement, de façon plus pérenne, les conditions de travail.

C'est dans ce sens que nous devons agir. Ici, c'est un premier geste. 1000 frs est toujours mieux que des applaudissements, même s'il y aura le choix cornélien de le dépenser plutôt en vacherin ou plutôt en gruyère. C'est déjà un premier geste. Je le soutiens et j'espère que le deuxième grand pas, concernant les améliorations des conditions de travail, suivra.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Le service public a joué un rôle très important durant la pandémie, personne ne peut le contester. Le personnel du service public mérite mieux que des applaudissements, je crois qu'on est tous d'accord. Voilà pour le fond.

Pour la forme de reconnaissance, c'est autre chose. Pour mémoire, en février de l'année passée, notre parlement a refusé la motion de notre collègue Xavier Ganiot qui voulait donner un salaire minimum au personnel. Qui refusait? Celles et ceux qui aujourd'hui veulent offrir un bon et une tape sur l'épaule aux personnes qui ont oeuvré durant la crise du COVID-19. C'est juste incroyable d'être à ce point condescendant. J'y vois là une forme de paternalisme, un geste juste pour bien faire, pour se donner bonne conscience le temps de la crise et pour oublier ensuite. Le personnel, qu'il soit des soins, du service de nettoyage ou d'autres services, mérite mieux. Il mérite une reconnaissance à long terme : un salaire minimum pour certains, une augmentation de places pour d'autres.

Le groupe socialiste a déposé un plan de relance complet qui accompagnera ou complètera celui du Conseil d'Etat. J'espère que notre parlement y fera bon accueil, car aujourd'hui on ne peut pas juste mettre un sparadrap. Il faut que la reconnaissance soit pérenne.

Lors du vote, mon abstention et celle de mes camarades n'est pas le refus d'une reconnaissance. C'est simplement une manière de dire que l'on peut mieux faire car on peut donner bien plus qu'une simple reconnaissance éphémère.

Godel Georges, Directeur des finances. Evidemment, je m'attendais à un débat fleuve par rapport à cette question ou à cette intervention parlementaire.

Au préalable, permettez-moi, comme certaines et certains d'entre vous l'ont fait par rapport à cette pandémie, de remercier l'ensemble du personnel de l'Etat : le personnel des soins bien sûr, qui était au front, mais également tous les autres services de l'Etat qui ont donné tout ce qu'ils pouvaient pour passer ce cap difficile. On l'a déjà dit lors de l'examen du projet de loi sur la Caisse de pension : ce qui est assez phénoménal avec cette pandémie, c'est qu'en quelques jours, 80% de nos collaboratrices et collaborateurs ont pu être équipés pour travailler en télétravail à la maison, et je peux vous dire que cela a fonctionné. Je dirais même que dans certains domaines, comme la fiscalité, on a de l'avance. Donc, chapeau bas à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

J'ai bien écouté toutes ces interventions. Je pense qu'il faut faire attention de ne pas mélanger la problématique de la grille des salaires et cette intervention parlementaire demandant une prime. La grille des salaires est un autre problème. Je ne conteste pas certaines interventions, mais ne mélangeons pas tout. Autrement, on ne va pas s'en sortir. Essayons de rester calme, de réfléchir si on fait quelque chose ou pas. Evidemment, nous avons déjà mené ce même débat au sein du Gouvernement. Sachez qu'aujourd'hui à l'Etat - et je l'ai vérifié -, personne n'est en-dessous de 4000 frs, même si la motion n'a pas été acceptée. Il n'y a aucun salaire à 100% qui est en-dessous de 4000 frs. J'ai bien écouté aussi M. le Député Ducotterd. Quand il parle qu'il y en a 4000, il faut peut-être examiner la grille des salaires. Je ne conteste pas ce que vous avancez, mais je vous dis qu'il faut peut-être vérifier et voir exactement ce que sont ces salaires.

Après, bien sûr, certains d'entre vous aimeraient qu'on touche tout le monde. Vous avez bien vu qu'on propose le fractionnement : on ne peut pas toucher tout le monde. Le Conseil d'Etat ne veut pas de la politique de l'arrosoir. On a eu un grand débat - inutile de vous le dire - afin de savoir s'il fallait faire un geste ou s'il ne fallait pas le faire. On l'a mis dans la réponse : les gens sont payés, celles et ceux qui font des heures supplémentaires sont payés, le travail de nuit est payé aussi. On s'est dit qu'il fallait faire quelque chose, mais on a mis en parallèle aussi - et je l'ai dit à la presse lorsque j'ai été interviewé - toutes celles et ceux qui ont perdu leur travail ou qui ne sont payés qu'à 80% et qui vont encore perdre leur travail. J'espère qu'il n'y aura pas plus de licenciements qu'annoncé, mais je crois qu'il ne faut pas rêver. La situation est difficile et il y aura encore des dégâts. C'est un petit peu la pesée des intérêts : il faut admettre que la réponse du Gouvernement ne peut pas satisfaire tout le monde. Si vous acceptez ce mandat, ce que je vous encourage à faire dans sa version fractionnée, on ne pourra tout de même pas satisfaire tout le monde. L'objectif est de se concentrer sur celles et ceux qui étaient au front. On ne pourra pas toucher tout le monde. Il faut être logique. Il y aura des déçus lorsqu'on décidera. A un moment donné, comme certains l'ont dit, on est élu pour trouver des solutions, pour trancher. Je crois que je n'ai jamais réussi à satisfaire tout le monde, et avec le peu de temps qu'il me reste dans ma carrière je ne réussirai certainement pas. Essayons de trouver la meilleure solution ou en tout cas de faire le moins de déçus possible.

Certains ont aussi mentionné le personnel des homes. Mais il y a tellement de personnel que vous ne pouvez pas toucher tout le monde. Il faut être clair avec les homes : le personnel dépend des communes. Je vous le dis clairement ici, Mesdames et Messieurs les Députés : si les communes employeurs de ce personnel des homes décident de donner une prime, je suis prêt à entrer en matière pour proposer au Conseil d'Etat de mettre notre part. Vous savez qu'il y a une répartition des charges, et cela ne me pose pas de problème. Ce n'est pas à nous de dire qu'il faut aller dans les homes ou, je dis n'importe quoi, chez les garagistes ou les carrossiers. Occupons-nous de notre personnel. C'est en cela que je vous encourage à accepter ce mandat de manière fractionnée, sinon le Conseil d'Etat propose de ne pas l'accepter. Aujourd'hui, ayons cette reconnaissance pour celles et ceux qui étaient au front, pas seulement en terme de travail, mais aussi en terme émotionnel. Ce n'est pas drôle pour ce personnel. Beaucoup d'entre vous connaissent cela et je connais aussi. En cela, acceptons ce mandat tel que le Conseil d'Etat le recommande.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 41 voix contre 23 et 24 abstentions.

Ont voté Oui :

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total 41*

Ont voté Non :

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP). *Total 23*

Se sont abstenus :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 24*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (principe d'une prime) est acceptée par 43 voix contre 11 et 34 abstentions.

Ont voté Oui :

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total 43*

Ont voté Non :

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total 11*

Se sont abstenus :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR.), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 34*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (compétences au Conseil d'Etat pour l'application) est acceptée par 41 voix contre 10 et 37 abstentions.

Ont voté Oui :

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total 41*

Ont voté Non :

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total 10*

Se sont abstenus :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR.), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 37*

Motion 2020-GC-107**Modification de la LATeC du 1er janvier 2018 – taxe sur la plus-value**

Auteur-s:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) Boschung Bruno (PDC/CVP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	23.06.2020 (BGC août 2020, p. 2452)
Développement:	25.06.2020 (BGC août 2020, p. 2452)
Réponse du Conseil d'Etat:	07.08.2020 (BGC août 2020, p. 2423)

Prise en considération

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régionale de l'Association des communes de la Gruyère et directrice de la Fédération patronale.

Avec mes collègues motionnaires, nous tenons à remercier M. le Commissaire et ses services d'avoir agi avec célérité, malgré la période des vacances, pour donner suite rapidement à notre motion. Nous sommes satisfaits que le Conseil d'Etat, conscient des enjeux, propose d'accepter notre motion dans son ensemble. En effet, suite à l'introduction de la taxe sur la plus-value le 1^{er} janvier 2018, les premières décisions de taxation ont été rendues par la DAEC en automne 2019. Sur la base de nombreux cas concrets, nous avons pu constater que le système tel qu'il est mis en oeuvre crée une insécurité juridique et financière insupportable, raison pour laquelle nous avons estimé qu'il est indispensable et urgent d'agir, afin de trouver des solutions pour mettre fin à cette insécurité.

Preuve que cette problématique est prise au sérieux, la DAEC a, d'une part, mis en place un groupe de travail chargé de rédiger un rapport, avec des variantes d'adaptation de la pratique actuelle et d'éventuelles modifications législatives, et d'autre part, elle est en train d'élaborer un guide sur la taxation de la plus-value pour le public. Parallèlement, la DAEC a encore demandé un avis de droit à Espace Suisse sur la question de la valeur vénale, qui est une notion juridique qui fait l'objet d'une importante doctrine et jurisprudence à ce sujet. Sans entrer dans le détail sur le contenu de notre motion, rappelons que nous ne remettons pas en question le principe de la taxe sur la plus-value de 20 %, mais proposons de compléter la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, en introduisant de nouvelles dispositions qui définissent la base de calcul utilisée pour fixer cette taxe: qui en est le débiteur légal et à quel moment elle doit être payée? Nous souhaitons également traiter des exceptions à l'exigibilité de la taxe, en cas de vente d'appartement en PPE sur un terrain bâti, de construction de peu d'importance et de bornage de parcelle.

Finalement, nous estimons qu'une disposition transitoire doit être ajoutée. En proposant des modifications législatives entièrement rédigées, nous avons pris le risque de devoir faire face à une analyse critique de nos revendications. Aujourd'hui, il est prématuré de prendre position sur les divergences et déterminations des uns et des autres, par exemple quant à la méthode utilisée pour définir la plus-value ou qui en est le débiteur. Nous sommes néanmoins prêts à discuter de celle-ci et, le cas échéant, à trouver de meilleures formulations.

Quant aux considérations sur le fond et son utilisation, qui sont développées par le Conseil d'Etat, nous ne pouvons pas nier les incidences pour les communes et les régions. Néanmoins, les régions telles que l'ARG, qui effectuent leur planification régionale actuellement, ont certes déjà fait des demandes de financement pour leurs études, mais nous sommes aussi parfaitement conscients que nous devons financer nous-mêmes ces études, vu que le fond de la plus-value ne pourra servir que subsidiairement à ces aides financières, à partir du moment où il atteindra un montant seuil de 20 millions, ce qui ne sera pas réalisé à court terme.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, en acceptant cette motion, nous aurons l'occasion de nous mettre au travail pour adapter le système actuel qui n'est satisfaisant ni pour les autorités, ni pour les praticiens, ni pour les citoyens et entreprises concernés. Un copil et une commission ad hoc seront appelés à examiner les propositions de modifications législatives. Nul doute qu'il y aura des débats nourris sur les différents points qui font l'objet de controverses. Espérons que le processus envisagé ne ralentira pas le traitement de cette motion, car les enjeux sont tels qu'une action rapide doit être entreprise pour adapter le système actuel, qui pose un certain nombre de problèmes. Le délai donné au Conseil d'Etat en cas de prise en considération de cette motion étant d'une année, nous appelons de nos vœux qu'il soit possible d'ici la fin de cette législature d'avoir un projet abouti et qu'on ne le reporte pas aux calendes grecques.

Avec ces considérations, c'est à l'unanimité que le PLR soutient cette motion et je vous remercie d'en faire de même.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Fribourg) et membre du comité de pilotage de l'Observatoire cantonal du logement et immobilier.

Après les problèmes récurrents rencontrés lors du prélèvement de la taxe sur la plus-value, dépendants de la loi sur l'aménagement du territoire (LATec), les motionnaires ont rendu attentifs les représentants de la Direction concernée d'y remédier sans tarder. Nous remercions la DAEC d'avoir analysé les différentes propositions de modifications des motionnaires, élaborées essentiellement dans le but de solutionner les problèmes relatifs à la notion de débiteur, à celle de la méthode de calcul et à celle de l'exigibilité, cela depuis son entrée en force du 1^{er} janvier 2018. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat évoque que la DAEC n'a notifié à ce jour qu'une trentaine de cas.

Chers Collègues, qu'il s'agisse de 2, 10, 30, 50 cas ou plus, nous nous devons de prendre des mesures dans les meilleurs délais, afin de pratiquer des méthodes de calcul logiques, tenant compte des réalités du terrain, sans se concentrer sur une appréciation théorique. Nous nous devons d'éviter que l'encaissement de la taxe soit inappropriée et nous devons nous assurer que le débiteur légal soit la personne adéquate. Vu l'entrée de cette contribution au 1^{er} janvier 2018, toute plus-value sera taxée.

Le Conseil d'Etat évoque le ralentissement de l'approvisionnement du fonds cantonal. Il est évident que l'on ne peut pas traiter les dossiers touchés par la taxe sur la plus-value, incontestée je le rappelle, en ayant comme objectif d'alimenter un fonds cantonal. Il est avant tout indispensable que tout propriétaire d'un bien subissant un dézonage ou une déclassification puisse recevoir une compensation.

Concernant la piste de l'Observatoire du logement et immobilier du canton de Fribourg, suggérée par les motionnaires, il est exact que dans un premier temps, l'Observatoire s'est concentré sur le projet pilote de la ville de Fribourg. Pour autant que les soutiens financiers soient assurés, les données pourront s'étendre sur les différentes régions de notre canton. Toutefois, à l'avenir, il sera envisageable de fournir des missions à l'Observatoire. Il a d'ailleurs été créé dans ce but.

Actuellement, une alternative éventuelle serait de solliciter un préavis des registres fonciers de notre canton. D'ailleurs, l'Office fédéral de la statistique se base sur les données du Registre foncier, dans un projet de création intitulé "L'indice des prix à l'immobilier", projet qui verra le jour en cette fin d'année.

La proposition du Conseil d'Etat, concernant l'inscription d'une mention de la taxe au Registre foncier plus tôt, par exemple dès la mise à l'enquête publique du plan modifié, est une très bonne suggestion. Quant à l'information, il sera essentiel, une fois que les principales questions nébuleuses seront résolues, de la diffuser largement au sein de notre canton (site internet, communes, différentes Directions et Services étatiques, notaires, architectes, professionnels de l'immobilier, associations des propriétaires et des locataires, voire même toute la population par le biais des médias, y compris de la presse écrite). Les difficultés rencontrées lors de ventes d'appartements en PPE devront être traitées au sein de la Commission.

Dans le but de simplifier la situation et de trouver des solutions aux différents problèmes touchant la taxe sur la plus-value, je vous encourage, chers Collègues, à soutenir cette motion.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à la commune de Gibloux. Le groupe vert centre gauche a pris connaissance de la motion demandant une modification de la LATec concernant la taxe sur la plus-value. Notre groupe a examiné la réponse détaillée du Conseil d'Etat et, sur cette base, il ne va pas soutenir, à sa grande majorité, cette motion. Il va s'abstenir ou refuser la motion.

Nous sommes en effet conscients des problèmes actuels d'interprétation de l'application de l'article 113 de la LATec. Mais, comme le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de le dire lors de la session de juin, des mesures sont actuellement prises pour étudier des variantes afin d'adapter la pratique de taxation. La réponse du Conseil d'Etat nous dit bien que le groupe de travail se penche sur une adaptation des pratiques de taxation. De plus, il apparaît clairement que le principe d'estimation de la valeur vénale doit être affiné et que le Conseil d'Etat doit être particulièrement attentif aux cas de rigueur. Nous pensons que ces ajustements peuvent se faire sans modification de la LATec. Notre groupe tient particulièrement au principe de taxer l'Etat, qui bénéficie d'avantages majeurs dus à des mesures d'aménagement du territoire. Non seulement cet avantage est dû au hasard de la localisation de la parcelle concernée, mais la sauvegarde de l'intérêt public doit aussi primer sur l'intérêt privé. Dans le sens de la LAT, il nous paraît aussi important que cette taxe puisse être utilisée pour inciter à atteindre au maximum les indices premiers et aussi densifier là où c'est souhaité. Nous craignons que les changements de la loi voulus par les motionnaires n'affaiblissent cet aspect. D'autre part, comme il est indiqué dans la réponse du Conseil d'Etat, les modifications de la LATec demandées par les motionnaires impacteront fortement le potentiel d'alimentation du fonds cantonal de la plus-value. Or, il est important de pouvoir disposer de montants conséquents pour les communes qui doivent procéder à des expropriations matérielles, suite à des dézonages, ainsi que pour soutenir la réalisation de divers plans directeurs régionaux.

En résumé, nous soutenons quelques améliorations à apporter à l'interprétation faite actuellement de l'article 113 de la LATec, notamment à l'évaluation de la valeur vénale, mais nous sommes très sceptiques sur la nécessité de procéder aux modifications de la LATec.

Par rapport aux modifications concrètes proposées par les motionnaires, nous renonçons à nous prononcer sur chaque point, mais si la motion devait être acceptée, nous demandons à veiller à ne pas dénaturer le principe de taxe sur la plus-value voulue par la LAT. Nous demandons aussi que la taxe puisse alimenter d'une façon suffisante le fonds cantonal pour faire face aux charges des communes qui doivent par exemple accorder des indemnités.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil d'administration de l'ECPF (Etablissement cantonal de promotion foncière), membre du comité stratégique de l'Observatoire du logement et immobilier et également président de l'ASLOCA Fribourg.

Nous traitons aujourd'hui le troisième objet. Après la motion urgente et le mandat, voici maintenant la motion ordinaire, pour changer une loi qui vient d'être acceptée il y a à peine 1 ou 2 ans. Vous l'avez vu dans la réponse du Conseil d'Etat, il y a à peu près 30 décisions rendues. Sur ces 30 décisions, il y en a eu 27 qui ont été acceptées et 3 contestées. Trois personnes mécontentes de payer une taxe arrivent à convaincre toutes les personnes de droite de ce Parlement de changer la loi. Je dois dire qu'à l'avenir, j'aimerais bien être un citoyen de cette qualité-là, parce que ça doit rendre quand même la citoyenneté plus agréable.

On nous demande, avec la droite de ce Parlement, toujours fidèle à la défense des intérêts de ses électeurs et de ses lobbies, d'agir dans un certain sens. Je peux bien vivre avec ça. Le Grand Conseil est ainsi constitué de manière à ce que les intérêts de la droite à Fribourg soient plutôt privilégiés. Tant que la droite est à la limite du hors-jeu, ça ne me dérange pas. Quand Nadine Gobet et Bruno Boschung sont 30 mètres derrière la limite du hors-jeu, ça me dérange un peu et l'arbitre doit siffler. Mais je ne suis pas l'arbitre. Je suis juste la personne qui dit: "Monsieur l'arbitre, regardez un peu à droite, très à droite, là-bas, vous verrez ce qui se passe". L'arbitre, c'est le peuple qui a voté la LATec, à 63 % dans le canton de Fribourg; c'est le Tribunal fédéral qui vous dit: "Là ça ne joue pas". C'est une règle que M^{me} Gobet connaît bien. Elle se fait siffler régulièrement, la dernière fois parce qu'elle avait proposé l'amnistie fiscale illégale. Le Tribunal fédéral lui avait déjà tiré un tout petit peu les oreilles. On dit: "Nous ne remettons pas en cause le principe de la taxe". Devons-nous vous dire merci? Vous n'avez pas le droit, Madame Gobet et Monsieur Boschung. Cette taxe est fédérale et figure dans la loi. Par contre, un peu comme la personne qui dit: "Je ne toucherai pas à la caisse", vous comptez plutôt prendre ce qu'il y a dedans et ainsi laisser la boîte vide, autour. Lors de la conception de la LATec en 2018, vous aviez déjà fait un joli travail de sape. La loi dit 20 % minimum légal; des cantons ont mis 60, 50 %, alors qu'à Fribourg, c'est 20 %. Dans les deux cas: zonage ou changement d'affectation. Moi je voulais qu'une augmentation de l'indice soit taxée. Quelqu'un qui a un IBUS (indice brut d'utilisation du sol) à 0,2, qui passe à 0,5 ou 0,8 et une augmentation de la taille de son terrain, vous avez refusé. Les zones spéciales (golfs, gravières), vous avez refusé. Et maintenant, vous voulez enlever juste encore le peu qu'il reste. Vous donnez l'exemple d'une entreprise ou d'une parcelle qui aurait une augmentation de 600 à 720 frs de plus-value, avec une taxe de 120 à 140 frs: si la personne vend le terrain à 280 frs, ça fait 50 % de taxe selon vous. Vous voudriez que la taxation suive par exemple le principe de l'IGI (impôt sur les gains immobiliers), où on retaxe à chaque vente plus chère? On ne peut pas faire ça avec cette taxe sur la plus-value. Il y a une seule imposition qui est prévue, une taxation unique. Donc, on doit la prendre une fois. Le système de l'IGI pourrait être "intelligent et appliqué", mais on ne peut pas, parce que la LAT nous l'interdit. Donc, on doit le faire en une fois. Vous voulez des comparaisons, mais imaginez: vous parlez de l'exemple d'un petit propriétaire, prenez un promoteur qui voit quelqu'un qui a un terrain qui a changé d'affectation; le terrain a une augmentation de 200 frs, eh bien c'est parfait, on laisse le prix de vente très bas, le promoteur achète et il peut ensuite le vendre 5 fois, 6 fois, 7 fois plus cher. C'est lui qui bénéficie de la plus-value. Il ne va pas payer un centime. Est-ce cela que veut le peuple fribourgeois? Est-ce que c'est cela qui défend le bien commun de ce canton? Je ne crois pas. Si on prend des valeurs réelles et des comparatifs, vous arrivez à quelque chose qui est totalement biaisé, avec des gens qui se feront un plaisir de faire en sorte qu'il n'y ait jamais de taxe à payer.

Je vous le dis assez clairement: si la motion passe et qu'elle est appliquée, notamment dans la teneur que vous avez proposée, je n'hésiterai pas à essayer de convaincre le groupe socialiste de lancer un référendum à ce sujet. En 2021, ça pourrait être une excellente initiative. Et si le résultat ne me plaît pas encore, je vous garantis que je passerai à nouveau par le Tribunal fédéral pour faire un petit tour.

Les autres moyens de taxation ne vont pas. M^{me} Schär aurait dû vous expliquer que l'Observatoire du logement et immobilier n'est pas là, et je ne parle pas encore du fonds cantonal qui sera vide. On voit très bien que dans cet ensemble, on doit maintenant laisser le temps au temps et, finalement, attendre 2 ou 3 ans que les choses se clarifient. Quand une loi est en vigueur, on l'applique et on regarde ce qu'il en est. Mais rassurez-vous: quand je demande mes 2 ou 3 ans, en fait, que la motion soit acceptée ou pas, ça me dérange peu, parce qu'avec le processus, le référendum et le recours que je vous ai prévus, je vous garantis qu'on atteindra ces 2 ou 3 ans.

Je terminerai par une phrase en disant: "Chère Nadine, cher Bruno, et aussi cher UDC qui suit aveuglément ces pourfendeurs de... (*temps écoulé*)

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de Gruyères et j'ai collaboré à la rédaction de la motion. Je m'exprime ici au nom du PDC.

Je tiens, comme il a été dit, à remercier le commissaire et ses services pour avoir répondu rapidement à cette motion, malgré la période estivale. Nous sommes satisfaits que le Conseil d'Etat, conscient des enjeux et des difficultés rencontrés, propose d'accepter la motion dans son ensemble. Cette motion, qui a la particularité, comme cela a déjà été dit, d'être entièrement rédigée - ce n'est pas sa rédaction finale, on est bien d'accord, ce n'est pas courant -, a bien pour but de relever et de participer à corriger les points là où il est décelé des problématiques importantes, pragmatiques, liées à l'interprétation et à l'application de la loi. Comme nous l'informe le Conseil d'Etat, à ce jour, il y a une trentaine de taxations et trois recours au Tribunal cantonal. Le Conseil d'Etat lui-même relève dans sa réponse, et soutient même le fait d'un ajustement nécessaire. Je le cite: "Le Conseil d'Etat comprend les interrogations et préoccupations légitimes des motionnaires. Le Conseil d'Etat considère d'ailleurs que ces correctifs à amener devront permettre un meilleur équilibre. Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à procéder à une adaptation législative. Le Conseil d'Etat invite même à accepter la motion". Donc, le Conseil d'Etat, on est bien d'accord, est conscient - lui qui a constitué un groupe de travail, qui a mandaté Espace Suisse - que bon nombre d'éléments confirment non seulement la complexité du domaine (on l'a vu, j'y participe à travers la CCAT aussi), mais confirme également le manque certain d'approfondissement, de précisions de la loi en place. Le Grand Conseil, qui a voté cette loi, a certainement aussi sa responsabilité dans les conséquences d'aujourd'hui. On est toujours plus malin après, me direz-vous. Mais j'estime, contrairement à certaines personnes, qu'il faut aussi avoir un peu d'humilité dans la vie: la responsabilité, l'intelligence et la sagesse veulent que lorsque le bébé a une malformation, on s'en occupe immédiatement. M. Mauron vient de parler de 2 à 3 ans. On a vu que pour une loi totalement différente, la Via Sicura - permettez-moi le rapprochement -, on a attendu déjà trop longtemps et la casse a déjà été dans beaucoup de situations horribles pour des hommes et des femmes.

Cette motion arrive malheureusement ou heureusement au bon moment et va servir à compléter et à consolider le secteur et le domaine de la loi. Les fondamentaux ne sont pas contestés. Ce n'est aucunement le but des motionnaires. Certes, tous les détails ou les cas particuliers ne pourront être réglés. Mais, surtout, à l'aune des implications ou méthodes considérées comme pragmatiques, la motion pourra ainsi être évaluée, ajustée et complétée dans le cadre du respect total du droit supérieur. Ainsi, une proposition d'affinement reviendra au Grand Conseil prochainement. Le Conseil d'Etat insiste, dans sa réponse, sur le risque de non-alimentation du fonds sur la plus-value et menace, par ses propos, le manque d'aide aux éventuelles indemnités de dézonage envers les communes en particulier, ainsi que les autres aides possibles selon la loi. C'est un fait, pas besoin d'être intelligent pour le comprendre. Le Conseil d'Etat confirme aussi, dans sa réponse, qu'à ce jour aucune demande d'indemnités de dézonage n'a été déposée pour une ou des communes. Permettez-moi de rappeler également que jusqu'à ce jour, les communes et les régions qui avaient légalement l'obligation de faire les démarches pour leur PAL et les travaux liés, ont toutes payé leurs fournisseurs et les ont payés directement, sans attendre ces éventuelles indemnités.

Je me répète: c'est vraiment, je crois, le bon moment pour compléter et affiner, afin que l'équité et l'insécurité juridique ne soient pas plus longtemps maltraitées. Et si, comme il est dit dans la réponse, les communes devaient indemniser des dézonages - c'est un avis personnel -, l'Etat, qui dit que les communes seront peut-être mal placées, a aussi sa responsabilité. Je rappelle tout de même que tous les PAL sont validés par le canton et que c'est le canton, définitivement, qui donne son accord: oui votre PAL est conforme, ou non il ne l'est pas. Le PDC invite et recommande à l'unanimité d'accepter cette motion. Il invite le Conseil d'Etat à poursuivre et à engager sans tarder les travaux d'adaptation légale, afin principalement que toutes ces insécurités juridiques et autres soient ajustées, au bénéfice de l'Etat et de son économie.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Vorerst möchte ich mich als Miturheber dieser Motion den Voten meiner Vorrednerinnen und Vorredner anschliessen und dem Staatsrat für die Bereitschaft danken, diese Motion anzunehmen. Ich möchte jetzt darauf verzichten, noch einmal auf die einzelnen Punkte der Motion einzugehen, aber vielleicht zwei, drei generelle Feststellungen anbringen.

Erstens, der positiven Antwort des Staatsrates können wir, so glaube ich, zwei wichtige Aspekte entnehmen für die Arbeit, die auf uns wartet: erstens dürfen wir zur Kenntnis nehmen, dass der Staatsrat gewillt ist, trotz dieser heiklen und zweifellos nicht einfach umzusetzenden gesetzlichen Ausgangslage Klarheit und Rechtssicherheit zu schaffen, dies im Interesse aller Beteiligten, nämlich, des Staatsrats selber, der ja für die Umsetzung sorgen muss, der beteiligten Gemeinden und Regionen - dort, wo die Planänderungen dann eben stattfinden - und schlussendliche natürlich auch der betroffenen Eigentümerinnen und Eigentümer der betreffenden Grundstücke und Liegenschaften, die durch dieses Instrument zur Kasse gebeten werden sollen.

Hier vielleicht eine kleine Randbemerkung für meinen Kollegen Pierre Mauron: Unter den betroffenen Eigentümerinnen und Eigentümern hat es voraussichtlich nicht nur Leute aus dem rechtsbürgerlichen Lager. Vielleicht sind dort auch einige, die Ihrer Partei nahestehen.

Zweite Feststellung: Durch die Annahme der Motion durch den Staatsrat dürfen wir auch davon ausgehen, dass der Staatsrat die Auffassung vertritt, dass wir mit den vorgesehenen Gesetzesanpassungen nicht gegen zwingende Auflagen der Bundesgesetzgebung verstossen werden.

Ich denke, das sind gute Voraussetzungen, um hier dem Rat bald eine Gesetzesänderung vorschlagen zu können, die dann für alle Beteiligten Klarheit schaffen wird. Staatsrat Steiert hat im Vorfeld uns gegenüber auch durchblicken lassen, dass er für die Vorbereitung der Gesetzesänderung - wenn heute die Motion überwiesen wird - eine breit aufgestellte Sonderkommission einsetzen wird. Das begrüssen wir natürlich ausdrücklich und es wird ganz sicher dazu beitragen, dass eine Lösung erarbeitet werden kann, mit welcher das Ziel der Motion erreicht wird ohne dabei die bestehende kantonale Gesetzgebung zu verwässern oder gar gegen Bundesrecht zu verstossen.

Zum Schluss vielleicht noch einige Worte an die Adresse von Mitte-Links-Grün, die sich Sorgen machen, dass, sollten wir jetzt zuwarten, dieser Topf eben zu wenig gefüllt würde, um daraus allfällige Enteignungen zu finanzieren oder mitzufinanzieren. Kollege Doutaz hat es bereits angesprochen, bis jetzt ist kein einziges Gesuch irgendwelcher Art bezüglich einer solchen Enteignung eingegangen. Aus diesem Topf sollen ja dann vielleicht auch einmal Unterstützungen an Regionen und Gemeinden ausgerichtet werden, die bis heute ihre Hausaufgaben im Bereich der regionalen Planung noch nicht gemacht haben. Da habe ich persönlich keine Mühe damit, dass da vielleicht etwas gewartet werden muss in diesen Regionen. Andere Regionen haben nämlich ihre Hausaufgaben gemacht. Sie haben alles selber bezahlt und werden sowieso nichts mehr aus diesem Topf bekommen.

Dann vielleicht noch für Kollege Mauron: Ich möchte noch einmal betonen, dass es überhaupt nicht Ziel unserer Intervention ist, in irgendwelcher Art unser Gesetz so zu verwässern, dass es keinen Sinn mehr machen würde. Auch wir wollen, dass Geld in diesen Topf fliesst. Aber dies soll auf eine korrekte und gerechte Art und Weise passieren und nicht einfach auf eine Art und Weise, wie wir sie jetzt gesehen haben, die nicht akzeptabel ist, die an der Marktrealität vorbeigeht. Das dürfen wir den Bürgerinnen und Bürgern, den Eigentümerinnen und Eigentümern nicht antun.

Ich möchte alle bitten, dem Antrag des Staatsrats zu folgen und die Motion heute erheblich zu erklären.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'aimerais juste répondre sur deux ou trois points.

On veut comparer un changement de loi avec l'horrible Via Sicura et ses méfaits, mais on parle ici de taxation qui a touché trois personnes dans le canton et qui ne sont pas contentes: trois propriétaires fonciers devenus plus riches grâce à une décision administrative doivent payer un peu plus. Et on se mobilise tous ici pour les sauver, car c'est vrai que la situation est horrible. Les mots employés ont été: ajuster la loi, compléter, affiner et M. Boschung a dit verbessern. Pourquoi n'employez-vous pas les vrais mots, en l'occurrence le mot "diminuer"? Vous voulez diminuer cette taxe, vous ne voulez pas faire autre chose. Mettez des mots sur ce qu'il en est! Et pourquoi voulez-vous la diminuer? Parce que vous ne pouvez pas la supprimer. Alors, s'il vous plaît, je vous le redemande: arrêtez de vouloir imposer, venez discuter pour qu'on s'entende. On est dans un canton où il fait bon discuter et je crois que cela a déjà commencé. Pendant la pause, alors qu'on était au café, j'ai vu M^{me} Gobet venir un peu mélanger et cacher certaines feuilles de mon intervention, et je dois dire que dans un vieux couple, c'est déjà un bon début.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je ne vais évidemment pas me prononcer sur les emprunts temporaires de documents de l'un ou l'autre des députés sur leur pupitre respectif. Dans un premier temps, permettez-moi un constat un peu général avant de répondre aux différentes questions posées. Cela évitera aussi de le faire de manière détaillée. Toute personne qui a écouté le débat d'aujourd'hui ainsi que les premiers débats qui ont été menés en juin peut constater qu'il y a des positions relativement différenciées au sein du Grand Conseil concernant les éléments qui ont été évoqués par les auteurs, dans un premier temps du mandat, puis ensuite de la motion qui reprend les réflexions primaires de manière plus orientée vers la reconstruction de la loi.

Le Conseil d'Etat a pris une décision et vous propose d'accepter la motion. D'une manière relativement circonstanciée, on nous a posé la question de savoir pourquoi nous faisons une réponse sur 15 pages, alors que d'habitude on répond à une motion sur 1-2 pages. La volonté du Conseil d'Etat a été d'examiner les conséquences des différents articles proposés. C'est évidemment aussi lié au fait de disposer d'un texte de motion rédigé en toutes lettres, qui demande une analyse un petit peu plus précise des différents éléments. Il ne s'agit pas de peindre en noir ou en blanc, mais d'essayer d'examiner ce qui va, ce qui demandera peut-être quelques ajustements sur les éléments d'articles qui ont été déposés par les motionnaires, tout cela évidemment dans le respect du droit fédéral, comme l'ont évoqué tant les motionnaires que les différentes personnes qui sont intervenues. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) nous a d'ores et déjà signifié qu'il souhaitait disposer des

articles déposés par les motionnaires, pour pouvoir faire une analyse de la conformité de ces articles avec le droit fédéral. Nous leur avons fait parvenir ces éléments, de manière à pouvoir tenir compte, en leur demandant de répondre rapidement, de l'avis de droit de la Confédération dans les débats que mènera le comité de pilotage évoqué notamment par M. Boschung et M^{me} Gobet, qui est prévu par le Conseil d'Etat. J'y reviendrai. C'est aussi la raison pour laquelle, face à une motion en termes entièrement rédigés, il y aurait deux variantes possibles si l'on devait la mettre en oeuvre:

1. Variante 1: Immédiatement mettre les articles tels qu'ils sont, entièrement rédigés, dans un projet de révision partielle de loi. Mettre en consultation, attendre le retour de consultation, consolider, Commission du Grand Conseil, Grand Conseil et ensuite référendum ou non suivant la volonté des citoyennes et des citoyens.
2. Variante 2: Il a semblé au Conseil d'Etat, pour deux raisons, une pratique et une juridique, que certains articles pourraient faire l'objet de débats politiques. Il y a différents avis politiques sur certains articles, mais ceux-ci demandent, dans la systématique du droit et le fonctionnement de la loi, d'être complétés par d'autres dispositions pour éviter de créer des incohérences dans la loi. On peut être pour ou contre, mais si on est pour le tout, on va devoir faire 2 ou 3 articles complémentaires ou des éléments complémentaires, pour des questions de systématique de droit. La reprise telle quelle à la virgule près ne marche pas pour des raisons juridiques, l'autre raison étant une raison de processus politique.

Plusieurs ont évoqué ici, avec des perspectives différentes, le danger d'un trou de 2 à 3 ans. Les deux motionnaires, ainsi que d'autres intervenants, l'ont évoqué. L'insécurité du droit sur plusieurs années poserait passablement de problèmes, y compris ensuite pour les notaires qui doivent appliquer ces choses-là. Si on imagine qu'on a un vide de droit pendant 2, 3 ou 4 ans, ça va être relativement délicat ensuite de devoir réagir les choses, avec entre autres toutes les questions de droit rétroactif qui se posent. Donc, sur ces considérants, le Conseil d'Etat a choisi une interprétation un tout petit peu plus ouverte de la notion de traitement d'une motion écrite en toutes lettres et a proposé d'une part l'acceptation - il est d'ores et déjà en train de la préparer -, mais d'autre part, il fallait évidemment attendre la décision du Grand Conseil aujourd'hui de même que la constitution d'un comité de pilotage - pour lequel nous avons déjà abordé des représentants de manière à ce que tous les groupes politiques y soient représentés - qui tiendra compte de la décision du Grand Conseil ainsi que du droit fédéral et qui se réunira le plus rapidement possible. Le comité de pilotage a comme but de trouver une solution la plus concertée possible. Pour être réaliste, c'est un objet sur lequel - et on l'a entendu ce matin - il sera sans doute difficile d'obtenir un consensus à 100 %. Mais au moins, une solution qui soit supportée de manière relativement large. Nous avons fixé d'ores et déjà à l'interne - au niveau de la DAEC -, un calendrier relativement ambitieux. J'ai reçu les premières réponses, la plupart d'ailleurs pour la constitution de ce comité de pilotage. Le Conseil d'Etat devrait être saisi d'ici très peu de temps d'une décision de principe, pour que ce comité puisse commencer à travailler. Nous souhaitons que la première séance puisse se tenir fin septembre-début octobre, et ensuite à un rythme mensuel d'ici le début 2021, avec un projet qui pourra ensuite suivre la procédure ordinaire d'une révision partielle d'une loi cantonale, à commencer par la procédure de consultation, qui peut être rendue plus rapide si on concilie la procédure externe et interne - ce qui permettrait de gagner un petit peu de temps. Tout le monde ici souhaite aller vite et c'est aussi la volonté du Conseil d'Etat pour les raisons déjà évoquées.

Je ne vais pas répondre de manière détaillée aux différents députés qui sont intervenus, dans la mesure où il me semble que les réponses générales ainsi que les différents considérants du Conseil d'Etat dans sa réponse circonstanciée y répondent déjà. Je vais reprendre tout au plus un ou deux éléments tout à fait particuliers relativement rapidement.

Je constate que les deux motionnaires, mais aussi la représentante du groupe UDC, se réjouissent de la décision du Conseil d'Etat. Je n'ai pas beaucoup d'observations à faire sur ces interventions, si ce n'est un ou deux éléments complémentaires sur les remarques de la députée Schär concernant l'objectif "alimentation du fonds": pour le Conseil d'Etat, l'alimentation du fonds n'est clairement pas un objectif central. Mon collègue directeur des finances n'est pas là aujourd'hui, mais il sait très bien qu'il n'y a aucun sou de ce fonds qui arrive directement dans ces caisses. Il ne m'a donc jamais demandé de remplir ces caisses aussi rapidement que possible. Ce n'est pas l'objectif primaire du Conseil d'Etat. Cependant, en réponse à l'évocation du député Dutz, nous avons effectivement certaines régions qui ont déjà assez largement financé leur procédure d'aménagement du territoire concernant la planification régionale. Les vitesses sont un peu variées entre les différentes régions, pour des raisons que je ne commenterai pas ici. Par contre, ce qui est juste, c'est que nous avons reçu des demandes de la plupart des régions pour financer ou co-financer des travaux d'aménagement du territoire ou de planification régionale, y compris dans le domaine des zones d'activités. La procédure qui a été suivie pour ces éléments-là est une réponse positive aux demandes remplissant toutes les conditions formelles du droit. En revanche, ces demandes sont mises dans un pipe-line, avec un suivi temporel et un calendrier basé sur le principe: "premiers arrivés, premiers servis". Ce n'est qu'une fois que les premiers 20 millions de frs - que vous avez vous-mêmes fixés dans la loi - seront en caisse que les montants supplémentaires pourront commencer à être utilisés pour les différents objectifs fixés par la loi. Dans ce sens-là, le député Dutz n'a pas tout tort: je pars du fait que les régions savent qu'elles ont droit à un soutien, qu'elles savent aussi qu'il ne va pas venir demain et qu'elles ont pris leurs précautions. Par contre, j'imagine qu'elles comptent sur un remboursement de leurs montants et qu'elles

vont devoir trouver sans doute d'autres sources pour couvrir un peu plus longtemps les termes. Les taux d'intérêts étant ce qu'ils sont, ce n'est pas la toute première priorité dans les considérations du Conseil d'Etat sur ce dossier.

En ce qui concerne l'autre évocation de la députée Schär sur le travail avec les registres fonciers, nous y sommes ouverts: le groupe de travail qui a planché depuis le mois de mars sur la révision des procédures - sans modification de la loi à priori, c'est-à-dire les procédures en tant que telles au niveau des directives et de l'ordonnance -, a évoqué la question de prendre en compte systématiquement les résultats des registres fonciers. Cela s'avère un tout petit peu plus compliqué que ce que je pensais au début, mais je continue à penser que c'est une piste utile. La jurisprudence du Tribunal fédéral, qui reste relativement modeste pour le moment quantitativement parlant - je n'oserais évidemment pas faire de commentaire qualitatif -, montre que d'une manière générale, la tendance est à des évaluations qui ne reposent pas sur une seule méthode, mais sur une pluralité de méthodes, dans la mesure où il n'y a pour le moment aucune méthode permettant de traiter de manière relativement équitable toutes les situations. Les quelques derniers arrêts du Tribunal fédéral parlent à chaque fois d'une pluralité de méthodes. C'est sur ces éléments-là que le copil va évidemment aussi devoir travailler, ce qui n'est pas en contradiction à priori avec les volontés des motionnaires.

En ce qui concerne les remarques de la députée Ghielmini: je pense avoir répondu à l'essentiel de ces remarques, y compris en ce qui concerne la taxe sur la plus-value par rapport au fonds. Evidemment, il y a un intérêt public à remplir le fonds, mais ce n'est pas directement l'intérêt du canton. Il est plutôt indirect: c'est d'abord l'intérêt des communes concernées, et éventuellement des régions.

Concernant les différents échanges de type "évaluation politique" ou "interprétation du droit" entre les représentants des différents groupes, je n'ai pas à les commenter. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà pris position sur le fond.

Au sujet de la question de la responsabilité de l'Etat évoquée par le député Doutaz: je sais qu'une ou deux communes se sont posé la question. Nous n'avons effectivement aucune demande d'indemnisation qui est arrivée à l'Etat, mais comme ce n'est pas l'endroit où elles doivent arriver, c'est un peu difficile de donner une réponse. Je ne peux bien sûr pas parler pour toutes les communes concernées. Nous avons reçu un double d'une demande d'une entreprise immobilière qui évoque la possibilité de se retourner contre une commune, gruyérienne par ailleurs (je ne trahis rien, cela a été évoqué dans les médias, ce n'est donc pas une primeur): d'après les connaissances que j'en ai, cette procédure n'a pour le moment pas été formalisée, ce qui correspond à ce que dit le député Doutaz.

Zu Grossrat Boschung: Ich denke, wir sind alle der Meinung, dass die Steuergruppe, die vom Staatsrat ernannt werden soll, zum Ziel hat, eine halbwegs tragfähige Lösung zu finden. Ich denke, einen absoluten Konsens werden wir wohl nicht finden angesichts dessen, was wir heute gehört haben.

Ich erhoffe mir persönlich auch, dass wir uns in einigen Punkten einig sind oder zumindest eine tragfähige Lösung finden werden. Vermutlich werden am Schluss der Steuergruppenarbeit ein paar grössere Divergenzen bestehen. Da müssten wir schauen, dass wir auf dem Konsens aufbauen und der Rest wird den üblichen demokratischen Prozess verfolgen, das heisst, es wird ein Entwurf vernehmlasst, konsolidiert, Ihnen wieder übergeben. Sie werden die Kommissionsarbeiten führen, und am Schluss wird der Grosse Rat entscheiden.

Wichtig ist dem Staatsrat, dass wir dabei nicht zu viel Zeit verlieren, dass wir relativ rasch einen Entscheid haben. Kein Mensch weiss, wer im Jahre 2022 noch Staatsrat ist und kein Mensch weiss, wer von den Wiedergewählten wo sein wird. Grundsätzlich sollte man schauen, dass man Projekte möglichst innerhalb einer Legislatur zu Ende führen kann, sonst verliert man nachher wieder Zeit. Das ist zumindest die Einstellung des Staatsrates, und das ist auch meine persönliche Meinung.

Ein letztes Wort zur Frage der Marktrealität. Dort gibt es Meinungsunterschiede, auch in der Doktrin. Das sieht man, wenn man sich einliest in die Bundesrechtsprechung und in die Analyse der Rechtsprechung. Heute ist der Stand der Dinge nicht mehr derjenige der Botschaft des Bundesrats vor der Verabschiedung des Raumplanungsgesetzes durch das Bundesparlament. Ursprünglich hat der Bundesrat in seiner Botschaft im Wesentlichen den Zweck der Mehrwertabschöpfung gerechtfertigt mit kompensatorischen Leistungen für einen erhaltenen Gewinn. Das Bundesparlament - sowohl der Ständerat als auch der Nationalrat - hat sich innerhalb der parlamentarischen Debatte zu einem weiteren Zweck geäussert und hat ihn auch so festgehalten, nachzulesen in den Protokollen.

Der zweite Zweck ist der Zweck des Anreizes zur Verdichtung, das heisst, eine Konformität mit den raumplanerischen Zielen des Bundes. Dies hat zur Folge, und das hat auch das Bundesgericht in einer kürzlichen Entscheidung so festgehalten, dass die Marktwerte, wo sie vorliegen, selbstverständlich berücksichtigt werden müssen. Aber sie sind nicht das einzige Kriterium, das berücksichtigt werden kann. Es gibt Situationen, wo der Marktwert in diametralem Widerspruch zum Anreiz steht. Und dort müssen wir Lösungen finden, die beidem entsprechen.

Das ist technisch wirklich nicht ganz einfach. Wir sehen auch, dass die anderen Kantone das Ei des Kolumbus dazu noch nicht gefunden haben. Das ist auch ein Grund dafür, dass wir in der Steuergruppe nicht nur Grossrätinnen und Grossräte

aller Fractionsen dabeihaben wollen, sondern auch eine entsprechende Expertise, die Gemeinden, die Immobilien, die Notare und einen Experten ausserhalb des Kantons, damit wir unabhängig von den materiellen Differenzen, die vorherrschen, eine qualitativ möglichst gute Lösung finden können.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 57 voix contre 29. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui :

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total 57*

Ont voté Non :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 29*

S'est abstenu :

Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total 1*

Décret 2019-DSJ-133

Octroi d'un crédit d'engagement en vue du maintien de la valeur du réseau radio national POLYCOM

Rapporteur-e:	Demierre Philippe (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	18.02.2020 (BGC août 2020, p. 1818)
Préavis de la commission:	17.06.2020 (BGC août 2020, p. 1829)

Entrée en matière

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy et membre de la Commission des finances et de gestion.

Le réseau national de sécurité appelé Polycom a été instauré dans les cantons suisses en l'espace de quatorze ans, soit entre 2001 et 2015. Cette installation a fait suite à une décision du Conseil fédéral. Il s'agit d'une infrastructure de communication uniforme et homogène, en d'autres termes les feux bleus qui desservent l'ensemble des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. Ce réseau national sert aux gardes-frontière, à la police, aux sapeurs-pompiers, aux premiers secours, à la protection civile et aux formations d'appui de l'armée. Cette technologie permet une communication entre les entités précitées. Nous avons donc un seul et même réseau radio au niveau fédéral, cantonal et communal. Le réseau Polycom est constitué d'un ensemble de réseaux partiels mis en place de manière autonome par les cantons, mais interconnectés avec ceux des cantons voisins.

Pour mémoire, la mise en place de ce réseau a fait suite au décret du 19 mai 2010 dans lequel le Grand Conseil a approuvé l'octroi d'un crédit d'engagement de 22 274 000 frs. La construction de ce réseau a débuté en mai 2010 pour une mise en service en mai 2014. L'objectif visé par ce crédit d'engagement est de migrer de la technologie de raccordement TETRAPOL TDM vers la technologie TETRAPOL IP. L'OFPP a estimé que le coût du maintien en l'état de l'infrastructure de communication Polycom pour le canton de Fribourg devrait s'élever à un montant de 9,475 millions. La Confédération prend à sa charge un montant de 2,7 millions, si bien que le montant assumé par le canton s'élève à 6,515 millions après déduction de la contribution de l'ECAB qui s'élève à 160 000 frs.

Le renouvellement du réseau radio Polycom est un projet complexe dont la réalisation durera entre quatre et cinq ans. Cette technologie sera ensuite garantie jusqu'en 2035.

Avant de terminer, je tiens à remercier, en mon nom personnel et au nom de la Commission, le Commandant de la Police cantonale, M. Philippe Allain, pour ses compléments lors de la tenue de la Commission et surtout pour son accueil lors de la visite que la Commission a eu la chance de faire dans les locaux de la Police cantonale. Un grand merci également à M. Claude Friderici et à M^{me} Lorraine Ducommun.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens tout d'abord à remercier M. le Rapporteur d'avoir relayé de manière très complète la plupart des informations que nous avons pu donner lors de la séance de commission *ad hoc*. Nous avons également eu l'occasion de présenter ce projet à la Commission des finances et de gestion et les deux commissions ont proposé d'accepter ce projet à l'unanimité.

Vu l'heure avancée, je ne vais pas revenir dans le détail sur ce projet, mais vous rappeler qu'il découle finalement d'une obligation fédérale et qu'effectivement, si le canton de Fribourg ne procédait pas à la mise à jour technique des installations, le réseau Polycom s'éteindrait dans notre canton en 2025, ce qui obligerait probablement le canton de construire son propre réseau de manière indépendante avec des coûts naturellement excessifs.

Ce réseau est particulièrement efficace, par exemple dans la Broye ou sur le lac de Neuchâtel pour des opérations de police du lac, notamment. Sans ce réseau Polycom, il faudrait développer un réseau cantonal, ce qui serait hasardeux du point de vue opérationnel, technique et financier.

Les installations sont là, mais nous devons les mettre à jour pour des raisons techniques: un changement de technologie s'avère en effet nécessaire puisque le fabricant de Polycom, Airbus, ne garantira plus les composants du système dans les années à venir. Pour l'activité du terrain, c'est essentiel de pouvoir disposer de ces installations pour toutes nos troupes de sécurité, à commencer par les gardes-frontière, mais aussi la police, les sapeurs-pompiers, les premiers secours, la protection civile, les formations d'appui à l'armée. On l'a vu par exemple au mois d'avril dernier, lorsqu'une panne Swisscom a touché grandement le district de la Gruyère au pire de la crise sanitaire: le seul moyen d'assurer les activités de secours, police et sanitaires, était de transiter par le réseau Polycom. Il est donc essentiel pour des raisons de sécurité.

Le coût total de ce projet et de 9,475 millions avec une part de subventionnement de la Confédération de 2,7 millions et une contribution de l'ECAB de 160 000 frs.

La mise en oeuvre de ce projet passera naturellement - sous l'angle de la gouvernance - par un comité de pilotage que j'aurai la tâche de présider, de manière à suivre concrètement dans le terrain l'évolution du projet, respectivement sa mise en oeuvre.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à entrer en matière sur ce décret et à le soutenir dans l'intérêt de la sécurité de la population fribourgeoise.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Effectivement, la Commission des finances et de gestion a été saisie de ce décret lors de sa séance du 10 juin 2020 et vous recommande sous l'angle financier et à l'unanimité d'accepter le crédit à charge du canton de 6,615 millions de francs.

Bonny David (PS/SP, SC). Polycom est un réseau national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. Il permet le contact radio entre les différentes organisations partenaires: police, sapeurs-pompiers, protection civile, etc. Tous ces acteurs du sauvetage et de la sécurité peuvent communiquer via une infrastructure uniforme et homogène. Pour

le canton de Fribourg, ce réseau utilise une technologie des années 90 et les progrès techniques exigent une migration vers une autre technologie, ce qui est compréhensible. Qui utilise encore aujourd'hui du matériel informatique des années 90? Il est aussi avantageux, car lorsque les infrastructures de communication habituelles sont en panne - on se souvient des pannes de Swisscom pendant le confinement - Polycom permet les communications.

Le crédit que nous allons accepter ce matin ne comprend pas les frais de maintenance.

Pour conclure, le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce décret et remercie M. Philippe Allain, Commandant de la Police cantonale, et M. Claude Friderici, Chef des services généraux de la Police cantonale, pour leurs explications claires et précises à ce sujet.

Pour vraiment terminer, puisque le mandat pour la prime COVID-19 pour le personnel de l'Etat a été accepté, j'exige, M. le Conseiller d'Etat, que les policiers qui étaient engagés durant le confinement reçoivent également cette prime car ils étaient eux aussi en première ligne. J'ose imaginer ce qui se serait passé si la Police n'avait pas été sur le terrain à ce moment-là pour des questions de violence, de sécurité, ou autre.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a étudié ce projet de décret avec intérêt.

Polycom, cela a été relevé par M. le Rapporteur, est le réseau radio national utilisé par les gardes-frontière, la police, les pompiers, les premiers secours, la protection civile et les formations d'appui de l'armée. Nous parlons ici évidemment d'un réseau sécurisé qui démontre toute son importance en cas de crise ou par exemple lors d'une panne majeure du réseau électrique. Je vous donne comme exemple l'incident qui a été relevé par M. le Conseiller d'Etat Ropraz: la panne Swisscom durant le confinement; l'Organe cantonal de conduite (OCC) était bien content d'avoir Polycom sous la main.

Il s'agit ici d'un projet d'investissement pour le maintien de la valeur du réseau, car l'investissement initial - nous l'avions voté en 2010 - était un crédit d'engagement de 22 millions pour le réseau cantonal. Aujourd'hui, nous votons un crédit d'engagement de 6,6 millions de francs répartis sur cinq ans jusqu'en 2024. Le coût total sera de 9,5 millions, la différence étant prise en charge par la Confédération. J'insiste, cet investissement est indispensable au niveau de la sécurité, aussi bien cantonale que nationale.

Le groupe libéral-radical s'exprime donc en faveur de ce crédit et vous invite à en faire de même.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Les membres du groupe démocrate-chrétien soutiendront cette demande de crédit en soulignant toute l'importance de ce décret, puisqu'il s'agit de modifier une infrastructure de communication uniforme et homogène pour l'ensemble des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. Dieu sait si aujourd'hui, ces organes ont montré toute leur importance. De plus, cette nouvelle technologie est garantie jusqu'en 2035 alors que la précédente n'aura duré que dix ans. Par contre, au vu des enjeux financiers, notre groupe est assez surpris qu'il n'existe qu'une seule entreprise qui ait le monopole de cette technologie.

Merci au Commandant de la Police et au Chef de service pour toutes les informations et la visite.

Bapst Bernard (UDC/SVP, GR). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Je déclare mes liens d'intérêts: je suis garde-frontière et j'utilise le réseau radio national Polycom dans le cadre de mon travail.

La sécurité n'a pas de prix, elle a un coût. Le montant assumé par le canton s'élève à 6 615 000 frs. Ce nouveau système de transmission des données s'appuie sur le protocole internet. Pour l'interconnexion des noeuds reliant les différents sites, il présente de nombreux avantages, telle que la réduction du temps de transfert des messages tout en augmentant le nombre d'utilisateurs. L'objectif visé par ce projet est dès lors de migrer de la technologie de raccordement TETRAPOL TDM actuelle vers la technologie TETRAPOL ID, tout en garantissant en parallèle la maintenance et le maintien du standard actuel durant la phase de migration. Le remplacement par un autre système n'est pas envisageable à l'heure actuelle: d'une part, il convient tout d'abord d'amortir les investissements réalisés et d'autre part, il serait tout à fait impossible de mettre en place un système nouveau avec les mêmes possibilités d'interconnexion entre l'ensemble des utilisateurs Polycom.

Comme le canton de Fribourg est quelque part un sous-réseau du réseau national, j'ai envie de vous dire que nous n'avons pas le choix. Nous devons jouer la solidarité nationale. Nous ne voulons pas non plus rendre muettes et sourdes nos forces de l'ordre. Si nous voulons une police forte qui assure la sécurité de la population, celle-ci a besoin d'un réseau radio de qualité qui lui permet une connexion entre tous les acteurs "feux bleus", aussi bien cantonaux que fédéraux, voire internationaux.

L'ensemble du groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce décret.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Ich mache es kurz: Das System muss ersetzt werden. Deshalb sind wir der Meinung, dass das eine gute Vorlage ist. Sie wurde gut ausgearbeitet.

Wir möchten auch dem Herrn Staatsrat und seinen Mitarbeitenden ganz herzlich danken.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün stimmt der Vorlage einstimmig zu.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je constate avec satisfaction que tous les groupes représentés entrent en matière par rapport à ce projet.

Il y a juste une question que je vais peut-être relever et dont je n'ai pas la réponse: c'est la question du député Patrice Longchamp qui est surpris qu'une seule entreprise soit intéressée. Pour y répondre, je vais passer la parole au commissaire du Gouvernement qui pourra peut-être nous donner d'autres informations à ce sujet.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie l'ensemble des groupes qui soutiennent l'entrée en matière sur ce décret.

Effectivement, je rappelle à M. Longchamp que les cantons dépendent du choix opéré par la Confédération sur les aspects techniques essentiels: pour les composants du système TDM, c'est le fabricant Airbus qui a été choisi historiquement par la Confédération. Nous n'avons là pas le choix d'y déroger.

J'ai pris note également que M. Bonny, pour le groupe socialiste, apporte son soutien aux membres de la Police cantonale dans le cadre de ses efforts dans la lutte contre le COVID-19. Je l'en remercie. Effectivement, la Police cantonale, à commencer par son commandant, a fait un travail de terrain extrêmement important. Cela concerne plusieurs centaines de collaborateurs: je ne sais pas, Monsieur Bonny, si vous avez voté la prime COVID-19 tout à l'heure, mais le Conseil d'Etat l'examinera et fera naturellement des priorisations. J'associe d'ailleurs à la Police cantonale toutes les forces de sécurité qui ont été particulièrement actives lors de cette phase COVID-19. Je pense en particulier à la protection civile, mais aussi aux forces de l'armée qui nous ont apporté leur soutien. M. le Député Bonny, vous aurez là l'occasion d'exprimer votre reconnaissance à l'armée lors des votations fédérales du mois de septembre.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du maintien de la valeur du réseau radio national POLYCOM

Art. 1

> Adopté

Art. 2

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). L'article 2 précise le montant total du projet qui est estimé à 9 475 000 frs.

> Adopté

Art. 3

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). L'article 3 précise la répartition entre la Confédération, pour un montant de 2 700 000 frs, la contribution de tiers qui est en l'occurrence l'ECAB pour 160 000 frs, et la part du canton qui est de 6 615 000 frs.

> Adopté

Art. 4

> Adopté

Art. 5

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Le montant du crédit sera majoré en réduction et en fonction de l'évolution du cours de l'euro. Voilà ce qui dit l'article 5.

> Adopté

Art. 6

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). L'article 6 précise que les crédits de paiements seront portés au budget annuel de la Police cantonale.

> Adopté

Art. 7

> Adopté

II. Modifications accessoires

> Adoptées

III. Abrogations accessoires

> Adoptées

IV. Clauses finales

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). La partie 4 précise que le présent décret n'est pas soumis au référendum. Il entre en vigueur immédiatement.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je précise que les travaux pourront s'étaler à partir de 2020 pour les études et jusqu'en 2024 pour la fin des travaux.

> Adoptées

Titre et préambule

> Adoptés

> Cet objet n'étant pas soumis au référendum, il est passé directement au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui :

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total 78*

Allocution de Mme Isabelle Moret, présidente du Conseil national

La Présidente. Comme vous avez pu le constater, nous arrivons au terme de cette session.

Je souhaite la bienvenue à M^{me} la Présidente du Conseil national, M^{me} Isabelle Moret, qui nous fait l'honneur de visiter notre parlement réuni aujourd'hui et en session extraordinaire. M^{me} la Présidente du Conseil national effectue une visite dans les cantons touchés par la situation sanitaire actuelle dans le but d'échanger avec les autorités cantonales, mais aussi avec les organismes impliqués directement dans la lutte contre le COVID-19, ou marqués économiquement par cette crise.

Au mois de juin, M^{me} la Présidente du Conseil national ainsi que M. le Président du Conseil des Etats Hans Stöckli ont organisé une rencontre avec les représentantes et les représentants des législatifs cantonaux afin de pouvoir partager les difficultés, les défis de chaque canton liés à la crise sanitaire et ce moment d'échanges fut extrêmement enrichissant. J'en profite ici pour vous remercier pour cette initiative.

Je suis donc très heureuse de vous accueillir dans notre parlement, de pouvoir cette fois-ci échanger en vrai, mais toujours à distance évidemment. M^{me} la Présidente du Conseil national, je vous cède la parole et, au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous remercie pour votre présence.

Moret Isabelle, présidente du Conseil national Permettez-moi de vous apporter les salutations de l'Assemblée fédérale, de vous remercier pour cet accueil ici lors de votre séance du Grand Conseil et pour l'accueil plus général que vous réservez cet après-midi à Hans Stöckli, mon homologue président du Conseil des Etats et à moi-même pendant cette visite officielle que nous rendons au canton de Fribourg.

Mesdames et Messieurs, durant près de trois mois notre vie démocratique ordinaire a marqué un coup d'arrêt au profit du droit d'urgence et de la protection de chacun. Pour la première fois depuis 1951, le Conseil fédéral s'est vu contraint d'annuler une votation fédérale. Cependant, grâce à un effort hors du commun de l'ensemble de la population, un certain nombre de libertés et de droits ont depuis été retrouvés. Cette séance du Grand Conseil en est d'ailleurs une preuve. Elle est aussi le témoignage que la vie continue, qu'elle reprend son cours. Après le semi-confinement, il est grand temps pour chacun de sortir à nouveau, d'aller à l'école, de travailler, de continuer à vivre. Certes, le virus est toujours là et il le sera probablement encore jusqu'à l'été prochain. L'objectif désormais est de relancer la vie et l'économie, tout en maîtrisant la courbe de l'épidémie causée par le virus en apprenant à vivre avec lui, tous ensemble. L'engagement de chacun est primordial tout comme la répétition des gestes barrière. Ce n'est qu'à cette condition que la Suisse sortira renforcée de cette épreuve.

Mesdames et Messieurs, durant la République romaine, en cas de crise grave pouvant atteindre la sécurité de l'Etat ou de ses citoyens, le Sénats pouvait nommer un dictateur qui pendant six mois au maximum détenait les pleins pouvoirs afin de protéger la République. Les autres autorités pendant ce temps, restaient en place mais se trouvaient subordonnées au dictateur. Cette idée d'un pouvoir exécutif peut être plus efficace pour gérer des situations périlleuses pour un Etat à travers ses visages; l'histoire en est le témoin et la situation extraordinaire du COVID-19 est l'exemple le plus récent de cette nécessité. Mais, l'architecture constitutionnelle suisse et l'essentielle séparation des pouvoirs nous ont permis de dépasser le modèle de la dictature romaine. Même dans le plus profond des tourments récents, la démocratie demeure impératrice en Suisse, car notre démocratie est forte comme l'est notre pays. Comment? Quelques explications. Le Conseil fédéral est intervenu prioritairement durant cette crise sanitaire et c'est juste qu'il en soit ainsi. Les décisions sont plus rapides à 7 qu'à 246. Je salue ici l'action du Conseil fédéral. Rapide, efficace, il a promulgué plus de vingt ordonnances d'urgence dont l'une a même été ajustée au travers de treize modifications. Dans notre Constitution suisse ménage une place encore plus importante au Parlement fédéral et ultimement au peuple.

Beaucoup comparent la crise actuelle à la Deuxième Guerre mondiale. Il y a pourtant une différence fondamentale. En 1939, l'Assemblée fédérale avait conféré des pleins pouvoirs au Conseil fédéral et certaines des décisions prises à l'époque sont restées en vigueur après l'état d'urgence. La loi et nos institutions ont beaucoup évoluées depuis. Aujourd'hui, des ordonnances de nécessité promulguées par le Conseil fédéral deviennent automatiquement caduques six mois après leur entrée en vigueur. S'il devait apparaître comme primordial d'aller au-delà, le Conseil fédéral doit la soumettre au Parlement qui peut adopter une loi ou refuser un prolongement. Un premier contrôle s'exerce ainsi et il aura donc lieu cet automne au sein de la session fédérale des Chambres fédérales puisque nous allons traiter des lois que nous appelons "Lois COVID-19". Un deuxième contrôle d'après notre Constitution fédérale s'effectue au niveau des dépenses puisque toutes les dépenses de la Confédération doivent être approuvées par le Parlement, même en cas d'urgence. Cela signifie que le Conseil fédéral ne peut pas libérer de crédits sans l'accord de l'Assemblée fédérale.

La délégation des finances du Parlement fédéral est dans la crise de ce printemps intervenue très vite. Elle est entrée en action dans les 24 heures dès la décision du Conseil fédéral, suivie par la Commission des finances. Ces crédits urgents qui ont permis les prêts COVID et de financer le chômage partiel ont ensuite été validés par les deux Chambres dans la session extraordinaire que nous avons tenu en mai.

Troisièmement et le plus important, en parallèle au Conseil fédéral et en tout temps, les Chambres fédérales peuvent elles aussi légiférer par un biais qui est le droit d'urgence. Par exemple, l'Assemblée fédérale peut édicter des ordonnances de nécessité qui priment celles du Conseil fédéral et sont valables au maximum trois ans. C'est un moyen de contrôler et de modifier les mesures prises dans l'urgence par le Conseil fédéral et de leur conférer une plus grande légitimité démocratique. En clair, même pendant les six mois d'état d'urgence, ces six mois qui sont en train de se terminer, le Parlement peut corriger, voire déroger aux ordonnances d'urgence du Conseil fédéral. Nous sommes donc en Suisse très loin du dictateur romain.

Dans les chambres fédérales, on privilégie une autre voie : la voie du dialogue avec le Conseil fédéral plutôt que de lui imposer ses propres ordonnances d'urgence. Tout au long du semi-confinement mais actuellement aussi, des partis et des groupes politiques, les commissions, les délégations parlementaires, ont poursuivi leurs travaux, pendant le semi-confinement par visioconférence, puis à Bern Expo, nous avons mis les décisions du Conseil fédéral en question là où c'était nécessaire et nous avons préparé des solutions alternatives. Certaines de ces propositions ont d'ailleurs été intégrées immédiatement par le Gouvernement, je pense par exemple à l'indemnisation des petits indépendants, et d'autres ont été débattues durant nos sessions par le biais de motions, que ce soit pendant la session extraordinaire de mai ou pendant notre session ordinaire de juin. Ce fut pour nous un travail au long cours qui s'est fait dans un esprit de collaboration et de dialogue entre le Parlement et le Gouvernement. Nos institutions n'ont ainsi pas été prises de court et elles ne le pouvaient pas car pour les institutions suisses la collaboration est la meilleure option. Les Parlements, tant au niveau fédéral que cantonal, jouent aussi un rôle majeur dans les choix politiques pour sortir notre pays non seulement de la crise sanitaire mais pour la relance de l'activité et pour atténuer la crise économique et sociale qui se profile. Les enjeux politiques majeurs, comme par exemple les questions environnementales, doivent rester au cœur de nos actions. Elles n'ont pas tout à coup disparu ce printemps.

Les Parlements représentent la population, la diversité et les particularités des régions, nos différentes sensibilités. Nous devons être le pouls de la population, relayer ses attentes, ses inquiétudes et son dynamisme, et aujourd'hui plus que jamais, mettre à profit notre créativité et proposer des solutions pour une sortie de crise aussi rapide et maîtrisée que possible. C'est dans ce cadre que, cet été, avec mon collègue Hans Stöckli, président du Conseil des Etats, nous sillonnons quelques cantons de Suisse et Fribourg est notre neuvième halte. Il nous tient à cœur de comprendre et de nous rendre compte des besoins concrets des cantons, des villes et des villages. Durant ces déplacements, l'immense résilience, la confiance aussi de la population envers les élus nous ont impressionnés. Ces visites officielles nous permettent aussi d'échanger, de discuter avec les élus cantonaux et communaux. Toutes ces rencontres entretiennent ce lien qui me paraît fondamental entre les élus et la meilleure compréhension entre Confédération et cantons. Je transmettrai aux membres du Conseil national, à nos différentes commissions nos observations, vos idées et solutions, et les messages des cantons. Nos visites feront aussi l'objet d'un suivi parlementaire, bien sûr pour analyser le suivi de ce qui s'est passé ce printemps mais surtout notre objectif est de nous projeter dans l'avenir. A long terme, je souhaite aussi à la suite de ses visites pérenniser les rencontres entre présidents de Parlements cantonaux et présidents des Chambres fédérales par une rencontre institutionnelle annuelle. Vous avez cité, Madame la Présidente, le Zoom que nous avons fait pendant le confinement de mars, et bien je souhaite qu'à l'avenir des rencontres en présentiel puissent être pérennisées chaque année et je souhaite organiser une première rencontre déjà en janvier prochain.

Pour conclure, permettez-moi de louer l'engagement citoyen primordial que vous fournissez en tant que parlementaire de milice, et puis largement aussi l'ensemble des citoyens s'engageant pour le bien de la communauté, par exemple par le biais d'un exécutif ou d'un législatif communal. Ces engagements sont menés à côté d'une vie familiale, professionnelle et des autres activités de la vie. Votre énergie à la tâche, votre volonté de servir votre canton doivent être saluées.

> La séance est levée à 12h15.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint
